# **SOMMAIRE** n°1

• Editorial	p. 2
• Qui sont ces Pères Barnabites ?	p. 3
• A la recherche de nos racines	p. 5
<ul> <li>Nos noms et leurs origines</li> </ul>	p. 9
<ul> <li>Artistes de notre région</li> </ul>	p. 10
<ul> <li>Annick Terra Vecchia</li> </ul>	p. 12
<ul> <li>Un Père B. Galiléen avant Galilée</li> </ul>	p. 13
<ul> <li>De Falcinacus à Faucigny</li> </ul>	p. 14
<ul> <li>En flânant dans Peillonnex</li> </ul>	p. 17
Histoire d'un carillon	p. 19
<ul> <li>Mandement du Thy</li> </ul>	p. 21
Construction de la mairie	p. 28
• Les moulins de Fillinges	p. 29
• Intempéries	p. 33
Recettes savoyardes	p. 33



Le temps qui, sans repos, va d'un pas si léger, emporte avec lui toutes les belles choses : c'est pour nous avertir de la bien ménager, et faire des bouquets dans la saison des roses.

Tristan L'Hermite

#### **EDITORIAL**

Lorsque l'enfant paraît, le cercle de famille applaudit à grands cris..."

Et bien oui, notre enfant est paru, il porte le numéro UN; il est né de l'enthousiasme et de la volonté de quelques-uns d'entre nous qui voulaient que soit diffusé, connu, le fruit d'un travail de recherche en généalogie, en histoire locale écrite ou orale, fait par ceux qui pensent que les racines de l'humanité, les nôtres, celles de nos familles en nos villages sont un facteur d'équilibre et de paix.

Connaître son histoire, ses racines, c'est se connaître un peu mieux. Nous sommes issus d'une longue tradition de coutumes, de parler, de savoir-faire et savoir-vivre que nous ont laissés nos aïeuls dans ce petit coin du Faucigny.

Nous sommes peut-être angoissés de nous retrouver minoritaires sur la terre de nos ancêtres, mais la mémoire et l'intelligence des événements au service de la conscience nous aideront à comprendre que rien ne s'arrête dans ce monde en mouvement. L'attrait d'une région encore récemment prospère attire toujours une population en rupture de travail ou d'identité ; c'est pourquoi nous l'invitons à s'intégrer par la connaissance historique et naturelle à sa terre d'accueil.

Notre revue s'adresse aussi aux expatriés qui recherchent leurs racines et n'oublient pas leur pays.

Pourquoi avoir agrandi le cercle de famille ?

Il est vrai que le tout petit premier numéro UN fut édité par "les amis de la Grande Maison" de Contamine-sur-Arve aux dernières vendanges. En s'élargissant à la Communauté de communes des 4 Rivières, Viuz, Peillonnex, Marcellaz, Fillinges, Faucigny et Contamine, nous pensons rencontrer plus de gens intéressés par la diffusion de notre histoire locale.

Chaque commune a un ou plusieurs représentants au sein de la rédaction de ce bulletin ; chacune d'elles aura sa propre rubrique.

"Le petit colporteur" veut être une vraie revue de la mémoire locale dans laquelle on aime se souvenir des personnes qui ont vécu avant nous.

Elle sera annuelle, on y parlera aussi d'environnement, de recettes, des petits et des grands personnages qui ont marqué notre enfance. Un numéro spécial en plus s'attachera à développer l'histoire plus particulièrement d'un village; cette année, Contamine devrait donner le ton.

Pourquoi "Le petit colporteur" ? Cette image du colporteur nous paraissait pleine de poésie, de charme et de mémoire..

Le colporteur, c'était le savoyard qui parcourait les chemins caillouteux de nos contrées et souvent hors de nos frontières, portant sur son dos une grande caisse contenant de la mercerie, des tissus ou la poterie et qui allait vendre ces produits "made in Savoie". Il rencontrait beaucoup de gens et rapportait les nouvelles au pays.

"Le petit colporteur", c'est le titre de notre revue à l'image du savoyard qui apportera, nous l'espérons dans chaque foyer un peu de notre chaleur et de notre enthousiasme.

Chers amis, j'espère que vous offrirez un accueil favorable à cette petite revue locale et nous accueillons au sein de notre association "Racines en Faucigny" toute personne qui veut en aider la rédaction.

Volontairement, nous n'avons pas voulu sacrifier aux réclames ou toutes autres publicités ; nous pensons pouvoir financer le coût de cette revue, d'abord par l'aide que nous a accordée la Communauté des 4 Rivières (10.000 francs) que nous remercions, et ensuite par la vente de chaque revue au prix de 50 francs. C'est votre participation qui fera que vivra longtemps "Le petit colporteur". Notre ambition est de faire une belle revue, celle que l'on garde précieusement parce qu'elle est la mémoire de nos vies.

#### Michel PESSEY MAGNIFIQUE

# QUI SONT CES PÈRES BARNABITES QUI VÉCURENT À CONTAMINE ?

Il y a quelques temps "Les amis de la Grande Maison" sont entrés en contact avec les Pères Barnabites dont le siège général est à Rome. Ils ont répondu avec chaleur à nos questions et, bien sûr, seraient heureux de renouer des liens amicaux à l'occasion du 7e Centenaire, sur cette terre qu'ils ont quittée, en novembre 1792, il y a deux siècles maintenant.

Leur présence à Contamine remonte au 17e siècle.

Après les journées désastreuses de juillet 1589 qui s'abattirent sur le village de Contamine, la petite communauté des Bénédictins et les villageois mirent du temps à se relever des blessures profondes qu'avaient provoquées les incendies, les pillages et la destruction du prieuré et de l'église attenante. Pour les villageois, la vie devait renaître, mais il n'en fut pas de même pour les Bénédictins qui ne purent reformer une communauté.

L'envoyé de Cluny, le père Papon, notait 17 ans après les événements, l'état de délabrement total du prieuré et de l'église, la misère morale et physique des quelques moines restés à Contamine.

Ainsi, l'ordre cessa d'exister par décision du pape Urbain
VIII, le 24 juillet 1624; la page se refermait sur 536 ans de présence bénédictine.



Chacun sait qu'après la tempête, il y a le printemps, c'est le cycle normal des choses et des événements de ce monde. C'est ainsi qu'en 1625, vint s'établir une communauté de religieux, les clercs réguliers de Saint-Paul, familièrement appelés les Barnabites.

Si le Concile de Trente (1545-1563) fut l'expression d'une impulsion nouvelle pour l'Eglise dans sa doctrine, sa théologie et sa morale, les nouvelles Congrégations religieuses nées en Italie dans la première moitié du 16° siècle apportèrent une contribution majeure à la rénovation de la foi catholique.

La Congrégation des Clercs réguliers de Saint Paul fut parmi les premières d'une nouvelle série de religieux non moines, c'est à dire non astreints à la clôture monastique et aux vœux solennels, mais davantage tournés vers un apostolat extérieur dans le monde avec le monde.

Le Père fondateur des Barnabites, Antonio Mario Zaccaria appartenait à un milieu aristocratique. Né à Crémone en 1502, il fut orphelin de père très tôt ; sa mère l'envoya étudier les sciences médicales à Padoue, où il obtint son doctorat en médecine en 1524, et dès son retour à Crémone, le homme renonça à exercer la médecine et entama des études de théologie qui le menèrent à demander l'ordination sacerdotale vers le milieu de 1530.

Antoine Marie Zaccaria suivit à Milan le Père Di-Crema, un dominicain et là, avec la Comtesse Torelli et quelques personnes désireuses de mener une vie parfaite dans la foi, ils se consacrèrent à raviver la foi populaire et soulager les malades et les pauvres.

La même année, Bortholomeo Ferrari et Antonio Motigia décidèrent de se placer sous l'autorité du Père Zaccaria pour former une société cléricale dont les membres seraient prêtres, et exerceraient leur apostolat par la prédication et la catéchèse. L'institution prendrait le nom de Clercs Réguliers de Saint Paul en hommage à l'apôtre cher au Père Zaccharia.

Le 18 février 1533, le pape Clément VIII les autorisa à vivre en communauté, à prononcer des vœux religieux et à rédiger des règles adaptées à leur vocation spécifique.

Les Clercs de Saint Paul furent les propagateurs de l'adoration du Saint Sacrement, l'adoration "des quarante heures" avec ostensoir exposé sur les autels, prenant à contre pied la réforme protestante qui niait la présence du Christ sous les espèces du pain et du vin, mais faisait de la messe un simple mémorial.

Le Père Zaccharia mourut le 5 juillet 1539 à Crémone, à 37 ans ; son corps repose à Milan dans la crypte de l'Eglise des Angéliques ; le 27 mai 1897, il fut canonisé par le pape Léon VIII. Si vous passez dans la basilique Saint-Pierre de Rome, vous y verrez son effigie colossale aux côtés de celles des grands fondateurs d'Ordres religieux.

Des règles strictes d'admission, de bonnes conditions physiques et intellectuelles sont requises pour entrer dans la Congrégation. Après une probation d'un an de noviciat, suivie de vœux temporaires, des vœux perpétuels sont prononcés.

La vie des Barnabites est une vie communautaire, repas en commun, pratique de la récitation du Bréviaire en commun psalmodié chaque jour en chœur. Sur le plan apostolat, la première tâche des Barnabites est la divulgation de la Parole de Dieu : catéchèse, sermon, conférences, retraites, cercles d'études, patronages ; ils fondèrent, à partir de 1604, des petites écoles pour la formation des jeunes gens destinés aux missions lointaines et pour leur propre recrutement. La Congrégation est dirigée par un supérieur général élu pour trois ans, mais ne pouvant pas dépasser les neuf ans, il doit ensuite retourner dans le rang des simples religieux.

Chaque province a un supérieur provincial soumis aux mêmes règles que le général ; chaque Maison a un supé-

rieur local. Un chapitre général réunit tous les trois ans les membres désignés et cette instance examine toutes les grandes affaires de la Congrégation. Très rapidement, l'Ordre se répandit en Italie, et notamment en Piémont.

Leur arrivée en France se fit sous le règne de Henri IV, vers 1608.

L'extension de l'Ordre se fit également en Autriche ; en 1719, on vit des Barnabites en Birmanie, en Cochinchine et en Norvège.

#### Les Barnabites en Savoie

Le 6 octobre 1614, François de Sales, évêque d'Annecy, préoccupé de reconquérir la terre laissée aux protestants et soucieux d'accorder une solide éducation à la jeunesse, après bien des péripéties du Collège Chapuisien à Annecy.

Il devait être le concurrent intellectuel du Collège de Genève fondé en 1559 par Théodore de Bèze, successeur de Calvin.



Gravure de GIROLAMO David d'après le dessin de Melchior GIRARDINO représentant le pape Clément VII qui, à Bologne a remis aux premiers Barnabites l'approbation de leur Ordre. 18 février 1533.

Le Collège Chapuisien prend un excellent

départ et, en juillet 1643, le supérieur général écrit au Père Provincial du Piémont Savoie sa satisfaction de voir la Maison en très bonne vigueur, les écoles remarquables, tant par la diligence des maîtres que la qualité et le nombre des élèves.

#### Les Barnabites à Thonon

C'est sur les instances de François de Sales que les Clercs Réguliers de Saint Paul succèdent aux Pères Jésuites à Thonon. Leurs tâches sont apostoliques dans un milieu encore acquis aux idées de la réforme protestante.

Thonon devient la Maison du noviciat de la Congrégation, et le point de départ du renouveau catholique.

#### Les Barnabites à Contamine

L'ancien prieuré Bénédictin n'est pas, pour les Barnabites, une maison au plein sens du terme, mais essentiellement une annexe dont l'exploitation procure des ressources et aussi un lieu où les Pères viennent prendre du repos.

Les religieux assurent le service de la paroisse dans l'église conventuelle et les charges et aumônes autrefois assumées par les Bénédictins.

Les Pères Barnabites, avec l'aide de Madame de Charmoisy et de nombreux donateurs effectuent les travaux de rénovation dans le sanctuaire couvert à neuf, doté d'une cloche, d'un autel et d'un retable, tableau que nous voyons encore aujourd'hui.

En 1625, ils achèvent la Grande Maison, vaste bâtisse toujours debout qui abrite, depuis le début du siècle, l'école d'agriculture. Après 1687, les religieux semblent avoir eu une école apostolique, genre de petit séminaire pour les postulants au noviciat de l'Ordre.

En 1692, ils renforcent leur emprise en achetant pour 40.000 florins, les seigneuries du Mandement de Faucigny mises aux enchères par le Duc et comprenant tous les droits et revenus de Contamine, Faucigny, Saint-Jean-de-Tholome, Marcellaz et Arpigny, ce qui provoqua de nombreux litiges et procès.

Un dimanche de 1693, deux Pères se rendent aux Gets "pour ceindre du ruban noir, signe de taillabilité, toute la population alors réunie dans l'église". Quatre forts gaillards de l'endroit déguisés en femme et cachés dans une grange voisine leur tombèrent dessus, les rouèrent de coups et les forcèrent à s'en aller, tout déchirés et meurtris, chercher un gîte ailleurs.

A Contamine, l'Ordre détient le plus gros des six fiefs valant 15.470 livres sur un total de 20.309, soit 76%.

L'année 1792 porte un coup mortel à l'Ordre ; dans sa séance du 2 novembre, la commission administrative des Allobroges arrête que les municipalités sont autorisées à réunir dans la maison du Prieuré de Contamine, les Barnabites de Bonneville et d'Annecy, afin de faciliter le logement ailleurs des troupes qui sont ou seront cantonnées. Les Pères craignant être enfermés à Contamine, demandent à se loger ailleurs.

Le 22 février 1793, les scellés sont apposés sur les titres du Prieuré de Contamine, un vendredi à 9 heures du matin.

Le 21 février 1795, les biens du Prieuré sont mis en vente par affiches in folio, à Carouge. Ainsi s'achevait la présence des Pères Barnabites à Contamine.

Aujourd'hui, la Congrégation poursuit son œuvre à travers le monde, avec 500 prêtres répartis en Afghanistan, Argentine, Belgique, Brésil, Canada, Chili, France, Italie, Rwenda, Espagne, Suisse, U.S.A., Zaïre. Leur mission n'a pas changé.

#### **Michel PESSEY**

Apprendre à connaître nos ancêtres, nos racines, c'est non seulement un passe temps de curieux, une passion, mais aussi une science propre, celle de l'histoire de nos origines et du développement des individus

#### CONTAMINE - A LA RECHERCHE DE NOS RACINES

groupés en famille. La génétique, la démographie, l'histoire sociale sont redevables des aides apportées par la généalogie.

La généalogie est une aventure passionnante pleine de découvertes ; partant de Contamine-sur-Arve et de Faucigny, lieux d'origine de mes parents, parmi les laboureurs, j'ai retrouvé des ancêtres chaudronniers d'Arâches, chirurgiens du Dauphiné, joailliers de Chambéry, drapiers d'Aix, vignerons de Seyssel, maçons du Val Sesia, frotteurs de parquets de Megève à Paris, selliers de Münster en Suisse, verriers de Lorraine et d'Angleterre, etc. Quelle joie lorsque je trouve un aïeul, un document recherché depuis des mois ! Quelle surprise ai-je éprouvé lorsque j'ai découvert que je descendais de Charlemagne par les femmes !

La généalogie est aussi l'auxiliaire indispensable de l'histoire locale et ne doit pas se réduire à aligner des dates.

La consultation des registres paroissiaux et d'état civil est une démarche bien sûr obligatoire. Une multitude de documents anciens sont à notre disposition dans les dépôts d'archives. En Savoie, il existe des ouvrages merveilleux et que la France entière nous envie : **LES TABELLIONS**.

Dans l'obligation de consigner les doubles de leurs minutes, les notaires savoyards recopiaient intégralement tous les actes passés en leurs études, dans un gros livre appelé "LE TABELLION" Pour cela, les scribes de Contamine et des environs se rendaient à Bonneville ou à Viuz où se trouvait un bureau du Tabellion, une fois par mois ou plus souvent, selon l'importance des copies à rédiger.

D'une lecture facile, ces ouvrages sont tous parvenus jusqu'à nous et sont à la disposition des lecteurs aux Archives Départementales à Chambéry pour le département de la Savoie, à Annecy et aux Archives Cantonales de Genève pour la Haute Savoie. Ils couvrent les périodes 1697 à 1792 et 1815 à 1860. Le généa-logiste, l'historien local se délecte à la découverte de la diversité des informations contenues dans ces registres.

Les **contrats de mariage** fournissent des renseignements inappréciables sur la filiation des époux pouvant suppléer les lacunes éventuelles des registres paroissiaux, et aussi sur le lieu d'origine, le niveau de vie et d'instruction, la fortune et le rang social des familles.

La dot est constituée par le père de l'épouse ; s'il est décédé par les frères ou la mère. Son montant est presque toujours en argent et est rarement payé comptant au moment du contrat ; en général, un acompte est versé, le reste étant payable par annuités et quelquefois seulement après le décès des parents. La



Numero 1 - page 5 -

mariée reçoit parfois une vache ou une brebis "menant agneau" L'épouse apporte le trossel et le fardel ; les robes nuptiales, corps de robes, corsages, chemises, tabliers, mouchoirs ou châles, coëffes, etc. dans un coffre en noyer ou en sapin "ferré et fermant à la clef" constituent le trossel ; le fardel se compose de linceuls ou draps, couvertes ou couvertures, coussins, nappes, "coëttes", etc.

D'autre part, la coutume oblige le mari à faire une donation à sa femme, souvent égale à la moitié de la dot. Il hypothèque la dot et l'augmente sur tous ses biens.

En cas de dissolution du mariage - par nullité prononcée par les tribunaux ecclésiastiques, très rare, ou par le décès de l'épouse, l'époux et les siens s'engagent à restituer à sa femme ou à ses ayants-droit dot, trossel, fardel et joyaux.

Suivent les noms, titres et professions des témoins, les mentions "ont signé" ou "ont fait leur marque étant illitérés". Les Filles de la Charité constituent également une dot à la Communauté des Sœurs de Contamine, lorsqu'elles s'engagent à y vivre. Ainsi, en 1775, Françoise Chatel-Louroz de Saint-Jean apporte 600 livres de Savoie, un trossel, une vache, une chèvre, une brebis, quatre draps, une couverture, un tour de "lict" et rideaux avec leurs franges et un coffre en sapin.

Les **testaments** permettent de reconstituer les groupes familiaux ; par les indications qu'ils donnent ce sont les compléments indispensables des registres paroissiaux et, comme les contrats dotaux nous permettent de mieux connaître les familles de nos ancêtres. En présence de sept témoins, le notaire reçoit le testament, en précisant "sain d'esprit et d'entendement" souvent "quoique détenu dans son lit de maladie corporelle". Si la profession du testateur n'est pas indiquée, l'avant-nom donne des renseignements précieux :

- Honnête = paysan, laboureur ;
- Honorable = paysan aisé, artisan ;
- Egrège, Maître = notaire, praticien, artisan formant des apprentis ;
- Spectable = avocat ;
- Sieur = marchand aisé, rentier, bourgeois ;
- Messire = ecclésiastique.

Après des considérations générales sur l'universalité de la mort "rien n'étant plus certain que la mort, ni de plus incertain que l'heure d'icelle..." et la nécessité de tester pour éviter les "contestes" entre les héritiers, suit une confession de foi, une recommandation de l'âme, le lieu de sépulture "aux lieu et place des prédécesseurs..." et l'ordonnancement des funérailles. Les Contaminois accordent un legs aux Confréries du Saint-Sacrement et du Saint-Rosaire, car tous nos aïeuls étaient membres de l'une ou de l'autre. Contraints de demander au testateur s'il désire faire une donation aux hôpitaux de saint Maurice et Lazare, unanimement les Savoyards répondent que "leurs facultés ne le leur permettent pas"; les héritiers particuliers sont ensuite nommés, notamment les filles du testateur, éventuellement les domestiques. A sa femme, il laisse généralement l'usufruit de tout ou partie de ses biens et la tutelle de ses enfants mineurs (majorité à 30 ans pour les hommes, à 25 ans pour les filles, au 18e siècle). Vient la désignation du ou des héritiers universels : ce sont toujours les fils lorsqu'il y en a. Le notaire indique si le testateur et les témoins savent signer.

Les **inventaires** après décès fournissent la liste des biens et des objets ayant appartenu à un personnage. C'est une source de premier ordre pour la vie quotidienne, une reconstitution du cadre de vie et une estimation du niveau de fortune. Les bâtiments sont décrits avec le nombre de pièces, les terres énumérées et estimées selon la valeur du fonds ou le revenu. Dans les titres et papiers, on peut trouver des divers, etc.

Dans le tabellion de Bonneville de 1760, l'inventaire des biens délaissés par Maître Jacques Chatrier notaire à Contamine tient plusieurs pages ; les maisons, terres, outils, animaux domestiques, objets, livres sont soigneusement décrits chez lui ou à Villy où il est fermier (à cette époque, un fermier exerçait en fait les fonctions de régisseur).

En 1783, Joseph Ancrenaz fait rédiger son testament suivi de l'inventaire de ses biens : "un juste au corps drap de pays de peu de valeur, des mauvaises culottes de ratines, une matelotte avec un mauvais chapeau et une paire de souliers, deux chemises, quatre draps toile de ménage avec un mauvais lit sans pendants et une mauvaise couverte drap de pays. Quant aux meubles : un buffet d'ozier, une table de sapin, deux chaises couvertes à paille, un petit rattelier de sapin, un fléau de bois, un bassin de cuivre, un bèchard avec une paile, un fasour et trois pots à feu de gueuse avec leurs couverts, deux petits et un médiocre, une poile à frire avec une servante de fer. Quant aux danrés, ledit testateur déclare n'avoir pas pour nourrir trois semaines sa famille, et sans fourrage. Quant aux biens fonds : la moitié d'une maison consistant en une petite équirie et une petite chambre au village des Périllats partagée verbalement avec son frère Claude, une pièce de terre au Champ Demot contenant un journal, la semature d'environ trois quarts au Grand Champ, une pièce de terre au Pralet, une pièce de jardin et chenevier contigüe à ladite maison..."

Le contrat d'albergement est un acte par lequel le seigneur confie une terre à un paysan, moyennant un "servis" annuel en nature ou en argent.

Le contrat d'ascensement ou d'amodiation est un bail, par lequel le propriétaire loue un bien à un fermier, pour plusieurs années. On trouve, dans les tabellions quantité de contrats d'ascensement concernant les Révérends Pères Barnabites et nos ancêtres, comme par exemple en 1791 à Joseph feu Pierre Gaveyron dit Gallé, en 1789 aux enfants de Claude Dunand, en 1786 à Aimé, fils de Pierre Chambet ; en 1777, les Pères ascencent à François et Joseph Montréal, leurs trois moulins et biens de La Perrine.

Le contrat d'apprentissage nous renseigne sur les conditions de transmission des métiers. L'apprentissage n'est pas accessible à tous ; il faut une certaine somme d'argent dont toutes les familles ne peuvent disposer. C'est le plus souvent le père ou le tuteur qui "baille" l'apprenti au Maître artisan qui s'engage à lui enseigner le métier qu'il exerce, à le nourrir et à l'entretenir dans sa maison.

Avant de devenir notaire, Maître Claude Chatrier a fait cinq ans d'apprentissage (1575 à 1580) chez trois maîtres différents.

Par l'édit du 19 décembre 1771, Charles-Emmanuel III ordonne le rachat des fiefs féodaux. Quelques quittances d'**affranchissements** apparaissent dans les tabellions de 1778 à 1792. Ainsi le 20 juin 1791, le Marquis Paul-François de Sales, Seigneur de Villy, Couvette, etc., gentilhomme verrier, passe quittance en faveur des communautés de Contamine pour 4354 livres 4 sols 7 deniers, de la Côte d'Hiot, Faucigny, Viuz, Ville et Saint-Jeoire.

Cet acte nous apprend que le procureur de la communauté de Contamine est Joseph, fils de Joseph Decroux et m'a permis d'extraire le tableau ci-après :

Tutelles et curatelles nous livrent des informations précieuses pour les généalogistes ; en 1790, curatelle de Claude-Joseph feu Aimé à feu Pierre Chambet décernée à Claude, fils de Pierre

Révérentissime François de Sales, teste le 6 novembre 1622 en faveur de son frère Louis, et lui substitue l'aîné de ses enfants mâles, et les mâles des mâles jusqu'à l'infini.

Marquis Louis de Sales, teste le 11 juillet 1647, en faveur de son fils Jean François.

Marquis Jean François de Sales né vers 1615, teste le 3 janvier 1666 en faveur de son fils Joseph.

Claude de Vidomne, Sgr de Charmoisy, Villy, Couvette, etc. épouse en 1600 Louise du Chastel, la Philothée de Saint François de Sales : héritier : leur fils Henry.

Henry de Vidomne, Sgr de Char. Jean François. moisy, Villy, Couvette, etc. Testi le 15 mars 1668.

Catherine de Vidomne, baronne de Charmoisy, Villy, Couvette : épouse en secondes noces Victor-Amé de Mareschal de la Val d'Isère en 1695, décédée à Thonon en 1702.

Marquis Joseph de Sales,

épouse le 30 septembre 1678 dame Christine de Mareschal de Saint-Michel de la Val d'Isère. Par la transaction du 29 avril 1690 et la sentence arbitrale du 17 mars 1698, il est dit qu'il prend les terres et ruraux de Villy et Couvette pour le paiement de la dot de son épouse (106.000 florins, outre 32.000 florins payés en argent). Teste le 25 février 1707, il fut tué d'un coup de canon au siège de Toulouse le 25 février 1707.

Marquis François de Sales,

né le 3 mai 1682, marié le 24 juillet 1717 avec Demoiselle Jeanne-Reine de Lescheraine, il meurt le 29 juin 1769.

Marquis Paul François de Sales,

gentilhomme du roi de Sardaigne, écuyer du duc du Chablais, né le 23 novembre 1721 à Annecy. Figure sur la liste des émigrés du 27 Fructidor an 2, décédé à Turin le 6 février 1795. Lioppoz son "ayeul" maternel ; en 1777, tutelle des Pierre, Claude, autre Claude, Jacqueline et Françon Pelloux, décernée à "l'Isidore" Dubois leur mère, fille de feu Pierre Dubois et veuve de Pierre Pelloux, etc.

Pour débiter le sel aux habitants, la communauté composée du syndic et des conseillers nomme un **regretier** ou **regratier**. En 1785, Claude-Joseph à feu Claude Jaillet, syndic de la communauté de Contamine, Philippe à feu Noël Pérrilliat, Joseph à feu Joseph Decroux, Joseph à feu Claude Chappaz et François à feu Guillaume Bontaz, conseillers acceptent la soumission de Joseph Nier-Maréchal qui percevra 3 deniers par livre de sel.

La nomination de l'exacteur pour recueillir la taille a lieu également chaque année.

En 1780, Joseph Famel est syndic, Pierre Lambert, Claude Pelloux, Jean-François Tissot, et Joseph Gaveiron sont conseillers.

Faute de miseur, c'est le syndic qui sera chargé de récolter les impôts.

Les contrats de vente et de location permettent de suivre l'évolution des propriétés, des cultures, des prix. Ils contiennent les noms du vendeur, de l'acheteur et la nature de la propriété avec sa contenance, sa situation, ses confins.

L'acte d'émancipation libère le fils de la tutelle paternelle en lui conférant l'indépendance économique et juridique.

Jean Périllat "ayant très humblement supplié son père, Joseph à feu Philippe Périllat, de le vouloir émanciper", ils se présentent le 30 juin 1792, à Bonneville devant Spectacle Joseph Pralon, avocat au Sénat et Juge de la Juridiction. A sa droite, prend place Joseph Périllat "sur un fauteuil, avec son chapeau en tête, ledit Jean son fils à genoux devant luy, tête nue et mains jointes, lesquelles son dit père auroit prise entre les siennes et icelles ouvertes et fermées par trois différentes fois en luy disant chaque fois : vas en paix mon fils, je t'émancipe, te libère et mets hors de ma puissance paternelle et te donne pouvoir de traiter, transiger, agir, négocier, accorder, vendre et aliéner.. à la charge que me nourriras et entretiendras... le fils remercie son dit père de ses bontés ..."

D'autres écrits figurent dans les tabellions : comptes, soumissions, transactions, adjudications, procurations, etc.

Grâce aux actes notariés, j'imagine mes ancêtres dans le vie quotidienne, je les comprends mieux et les aime davantage ; l'histoire de nos villages à laquelle ils participaient, revit également.

Je souhaite que cet article soulève quelques vocations!

#### Andrée BLANC

Chacun s'intéresse à son nom et voudrait en connaître le sens originaire ; si quelques noms de familles ont une signification transparente comme



### NOS NOMS ET LEURS ORIGINES

BOUCHER, BOULANGER, LEBLOND, LEBLANC, la plupart sont énigmatiques pour le grand public. Il faut savoir que la tenue des états civils a été rendue obligatoire par François 1er par l'ordonnance de VILLERS-COTTERET en 1539. C'était à cette époque et jusqu'à la révolution que les curés de nos paroisses établissaient officiellement les registres (et pour la SAVOIE de 1816 à 1860).

L'écriture de nos noms était très phonétique et ceci explique les différences d'orthographes pour les patronymes ayant la même signification ; ils sont classés en quatre catégories :

- les noms individuels ou prénom anciens
- lieux d'origine ou d'habitation
- noms de profession ou fonction surnoms ou sobriquets.

J'ai établi une liste de quelques noms de nos communes avec leurs définitions. Certains n'ont pas été relevés à cause de leurs définitions obscures.

#### Abrévations:

GER : nom d'origine germanique LAT : latin

FN : forme nouvelle VF : vieux français

ABBE :..... personne ressemblant à une dignité ecclésiastique.

ACCAMBRAY :..... personnage latin ou grec : Camerinus

ALBERT, AUBERT :..... Ger : Adalberth (noble homme)

ALLAMAND :..... nom d'immigré d'Allemagne. GER : Allamann devenu en latin

Allamanus.

AMOUDRUZ :..... GER : Amalrick (grand riche)

ANTHONIOZ :..... nom de plusieurs saints - lat. : Anthonicus BALTHASSAT :..... dérivé d'un nom biblique : Balthasard ?

BASTIAN :..... aphérèse de SEBASTIEN : lat. : SEBASTIANUS BAUD :..... Ger : Wald : audacieux devenu en latin : Baldus

2)dérivé d'un nom biblique: Abel.

BENE :.... tiré du latin bénédictus Bénit.

2)VF: Bert signifiait hotte, panier.

BESSON :..... VF : désignait les jumeaux

BETEMPS:..... nom relatif au temps

2) Ger: branchard (brillant et fort).

BOCHATON :..... celui qui va habiter chez ses beaux-parents. Lat.: Boscus.

BOSSON :..... habitant près des buissons.

BOURGEOIS :..... habitant d'un bourg ou d'une bourgade. BOUVARD et BOUVIER :... conducteur d'une charrue et de boeufs

CALENDRIER :.... relatif au calendrier.

CARME :..... relation avec le chaume (habitation, culture). Lat.: Calmus

CARRIER :..... fabricant de char - Lat. Quadriatus.

CARTIER :.... le 4e enfant de la famille - Lat.: Quartus.

CHAFFARD :.... nom probable des joueurs

2) personne de petites jambes - Lat ou VF : Gambetta

CHAMOT :..... obscur: peut-être des anciens chasseurs de chamois -Lat. : Camelius CHAPPAZ :..... porteurs ou vendeurs de chapes - Lat.: Cappa ou du village des

"chappes" sur la commune de THORENS.

CHAPUIS :.... personne qui taillait le bois (charpentier). VF : Capusari CHATELAIN :.... personne maître de maison en l'absence du Seigneur. Lat.: Castellanus. CHEMINAL :.... VF : cheminal signifiait chemin relatif à la culture du chanvre CHENEVAL:.... CHEVALIER :.... conducteur de chevaux CHEVRIER et CHEVROT :.. marchand ou conducteur de chèvre. Lat.: Caprius, Caprilius porte-clés ou gardien des clefs CLAVEL :.... 1) sobriquet signifiant petit coq (caractère). 2) cuisinier -Lat.: Coguus COCHET :.... CORNUT :..... personne au visage trè anguleux. Lat.: Cornutus habitant d'un colline, montée ou côte, Patois Couta COSTE et COSTA :..... habitant au crêt ou dan la colline. CROSET :.... CURT :.... sobriquet signifiant petit DECARROUX :..... nom d'un village hameau de FILLINGES, famille de noblesse primitive. DECOUVETTE :..... DECROUX, DUCRET, DUCROT: habitant d'une colline ou d'un crêt DELUCINGE :.... habitant au village de LUCINGE (comte Delucinge). DELUERMOZ :..... habitant près des ormes. DEMUSY :..... nom d'un hameau près de SCIENTRIER. DEPIERRE et DEPERRAZ :. habitant d'un lieu pierreux, carrière de pierres ; habitant de Perraz, village de CONTAMINE. DERONZIER :.... fermes se trouvant vers les ronces. habitant près des rochers ; saix = rocher. **DESSAIX et DUSSAIX:.** nom d'un hameau de SAINT SIGISMOND. DETURCHE :.... DONCHE :.... Lat.: Domitius (dompteur) DOYEN :.... maître de dix personnes. Lat. : décanus. DUCHOSAL:.... Lat.: Casalis (bâtiment d'exploitation) DUFOUR :.... voisin ou préposé au four. DUMONT (D) :.... habitant près d'un mont ou d'une colline. habitant près d'un nant (ruisseau). DUNAND (T) :..... ENCRENAZ et ANCRENAZ : habitation située en Crenne (vallée de la commune de St-Pierre-de-Curtille). FALCONNET ou FALQUET: Lat.: Falco (chasseur de faucon). FALLION et FILLION :. diminutif de fils. FAVRE :.... nom de métier : forgeron. Lat. : Faber. FORET et FORESTIER : métier en rapport avec la forêt. FRARIN :..... diminutif de frère. GANTIN :..... le 5e enfant. Lat. : Quintinus. GAVILLET et GAY :..... personne de caractère gai. 1) Ger. Wal-Berth (forestier) devenu en latin Gualbertus. GAVARD :.... 2) VF : signifiait aux jambes arquées. GENOUD :.... 1) Ger: Agenold. 2) Lat.: Genusius? GEORGES :.... Lat.: Georgios (cultivateur). GEVAUX :.... Ger: Gund-Uff (bon loup) devenu en latin Gei valdus. GOY :..... surnom de possesseur ou marchand de goillet (serpe). GOJON :..... VF : jeune serviteur. GRANGER :.... en rapport avec une ferme ou une grange (fermier). GRASSET :.... diminutif d'une personne grasse.

#### Michel CHAMBET

GROS :..... personne grosse; relatif l'aspect physique.

#### **ARTISTES DE NOTRE REGION**

#### Louis Henri DELUERMOZ

Artiste-peintre et graveur, né en 1876 à Paris VIIe , décédé en 1943, fils de Jean-Marie Deluermoz de Contamine-sur-Arve (il était postillon à Paris) et de Aline Thibaud.



Chevalier de la Légion d'honneur par décret du 9 juillet 1932, il fut l'élève de G. Moreau et A.P. Roll, et membre du Conseil d'administration de la Société Nationale des Beaux-Arts.

Il a peint, gravé et dessiné des animaux, des figures de cavaliers, des paysages (Le cheval blessé, Bagheera, Tigre marchant, Tigre couché, la panthère, Panthère dévorant un perroquet, Eléphant, Cavalier arabe, le vieux puits, Lion marchant, le Cavalier rouge, etc.). Les combats lui inspirèrent des scènes de guerre (1914-1918). Il fonda la Société des animaliers français et illustra les oeuvres de Jules Renard, Rudyard Kipling, Colette, André Demaison, Louis Pergaud et Henry de Montherland.

Les Musées d'Art Moderne de Paris, Oran et New York, ainsi que de nombreuses collections privées conservent des oeuvres de cet artiste.

#### Jeanne DELVAIR

de son vrai nom Jeanne-Louise DELUERMOZ sa sœur. Née en 1877 à Paris, elle débuta comme employée chez un couturier.

Encouragée par Paul Monnet, elle entra au Conservatoire en 1897, fut l'élève de Worms et obtint le premier prix de tragédie le 25 juillet 1899. Engagée aussitôt à la Comédie Française, elle y fit ses débuts le 22 décembre, interprétant le rôle d'Hermione dans Andromague.

Elle joua d'une façon incomparable tous les grands rôles du répertoire classique : Hernani (Doña Sol), la mort de Pompée (Cléopâtre), Marion Delorme (Marion), Hamlet (la Reine), le Roi s'amuse (Yannetta), le Cid (Chimène), Polyeucte (Pauline), Iphigénie en Aulide (Eriphile), Athalie (Elisabeth), la Fille de Roland (Berthe), Don Juan (Elvire), Andromaque (Andromaque), Britannicus (Agrippine), Phèdre (Phèdre), Iphigénie (Clytemnestre), Bajazet (Roxanc Coriolan (Volumnie), etc.

Tous les journaux français et étrangers de l'époque firent l'éloge de cette grande tragédienne. En plus de son talent, de son intelligence, on vantait son exceptionnelle beauté, son regard sombre, sa bouche grave, son charme, sa noblesse naturelle.

En janvier 1935, elle fut faite chevalier de la Légion d'honneur.

Elle donna sa représentation d'adieu le 9 novembre 1938, en présence du Président de la République Albert Lebrun, de Madame Lebrun et de Monsieur Jean Zay, ministre de l'Education Nationale. En 1946, elle interpréta pour la dernière fois, dans le cadre de la troupe de la Comédie Française, en qualité de sociétaire retraitée, le rôle d'Athalie, au cours d'une émission radiophonique enregistrée à Bruxelles, en présence de la Reine Elisabeth de Belgique.

Elle fut l'épouse de Monsieur Georges Le Roy, professeur au Conservatoire, tante d'Annabella et belle-sœur de Jean Galland.





Elle décéda le 13 janvier 1949 à Levallois.

En 1915, Madame Jeanne Delvair interpréta sur la scène du Théâtre Français "Les Pâques de guerre", écrits par Monsieur Eugène Lapanne.

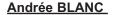
En voici un tout petit extrait :

Vous les connaissez bien, vous, les soldats de France, Ces chanteuses d'airain du cher clocher natal ; Vos chants sont dans le ton de la même espérance, Vos âmes de héros sont du même métal.

#### Germaine DERMOZ (DELUERMOZ), sœur des précédents.

Née en 1889 à Magny-en-Vexin, elle débuta au théâtre à 16 ans dans "Hernani". L'année suivante, engagée par Régane, entra au Théâtre Antoine, dans "La femme et le pantin". Elle interpréta les meilleurs rôles dans "Le temps est un songe", "Le Simoun", "Un roi, deux dame un valet", "La folle du logis", "Les parents terribles", "Elisabeth femme sans homme". Elle joua dans de nombreux films. Cette grande comédienne est décédée le 7 novembre 1966.

Je remercie vivement Monsieur François Deluermoz, Président Cercle Généalogique de Savoie, qui m'a procuré une grande documentation sur ces artistes.





LUER-HENRI

DELUERMOZ Pierre

né à Marcellaz le

24 vedem. 1809

+ Contamine le

x Contamine le

4 février 1819

JOLIVET-BALON

12 décembre 1876

Jeanne

Contamine:

10 mai 1801,

27/02/1846

DELUERMOZ Fr.Marie 1765 - 1820

xMarcellaz 1820

**GAVILLET Anne** 

JOLIVET-BALON

x Contamine 1794

VAUTHIER Josephte

Claude

1762 - 1804

1765 - 1828

1771 - 1829

1717 -

**DELUERMOZ Joseph** +1742 x Marcellaz 1710 CARRIER Perrine +1752

GAVARD J.François +1694 x Contamine 1716 GAVEIRON Anne +1692

GAVILLET François Marie 1742 -

**DELUERMOZ** François

GAVARD Philippaz

1712 - 1769

xMarcellaz 1765

xMarcellaz 1758

JOLIVET Michelle

GAVILLET Claude x Marcellaz 1741 VIAL Philippaz +1755

JOLIVET Nicolas

x Marcellaz 1745 COCHET Françoise

1748 - 1820 JOLIVET-BALON François

JOLIVET-BALON Catherin 1713 - 1763 xContamine 1750

METRAL-PERRET Jeanne +1776

x Contamine 1712 **DELUERMOZ Marie** 

METRAL-PERRET Pierre

SYORD Claudine

**VAUTHIER François** 1735 - 1798

xPeillonnex 1762

CARME M.Françoise +1813

VAUTHIER Joseph +1704 x Contamine 1731 JOLIVET Marie +1704

CARME François Marin

PELLET Françon

# Une Artiste Savoyarde pour notre Revue

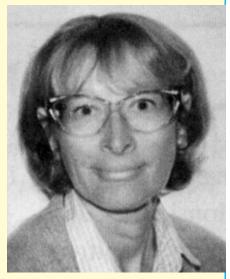
Notre petit colporteur a fière allure. Regardez-le bien, lui qui illustre notre page de couverture. Il est né sous les pinceaux d'Annick Terra Vecchia.

Cette artiste de Saint-Gervais a accepté avec beaucoup de gentillesse de réaliser pour nous spécialement, cette aquarelle en couleur du petit colporteur.

Au Musée Paysan de Viuz, beaucoup connaissent les cartes postales d'Annick, qui restituent avec justesse des moments de la vie rurale, ou des ambiances de montagne.

Le talent d'Annick s'exprime core au travers d'icônes, modèle de prières et de contemplation.

Annick s'est prise de passion pour un domaine particulier : celui des cadrans solaires. Passez voir ceux des églises de Saint-Gervais ou Saint-Nicolasde-Véroce. Vous jugerez des résultats et peut-être que vous aussi, vous aurez envie d'un beau cadran solaire sur la façade de votre maison. Annick décore aussi avec beaucoup de délicatesse les meubles rustiques de nos campagnes.



Au noms de tous, nous adressons un grand merci à Annick Terra Vecchia pour cette aquarelle qui apporte à notre revue lumière et éclats, et nous aurons peut-être le plaisir de l'accueillir par chez nous pour ses prochaines expositions.

#### **ATELIER**

74, impasse des Truites Bionnay - Le Vivier 74170 St-Gervais-les-Bains Tél. 04 50 93 42 39

## UN PÈRE BARNABITE GALILÉEN AVANT GALILÉE

Après le procès, en 1633 de Galilée par la commission de l'Inquisition, on serait en droit de penser que la hiérarchie catholique professait un tel obscurantisme qu'aujourd'hui encore on a du mal à se défaire de cette image.

Et pourtant, ce sont dans les rangs du Clergé que les théories les plus avancées furent enseignées. Ce fut d'abord le Chanoine Copernic qui démontra que, contrairement aux idées admises jusqu'alors, la terre n'occupe pas le centre de l'univers, mais, qu'avec les autres planètes, elle tourne autour du soleil.

En 1543 son œuvre "De Revolutionibus" était dédiée au Pape Paul III, qui l'accueillit avec sympathie. On raconte même que le Pape Clément VII, son successeur, lorsqu'il se promenait dans les jardins du Vatican, écoutait Giovanni Widman Stedt qui lui exposait les théories de Copernic. Cependant deux écoles allaient s'affronter, d'un côté les défenseurs de l'héliocentrisme, les coperniciens, et de l'autre les théoriciens du géocentrisme, les artistotéliciens, en somme la querelle des anciens et des modernes. Malheureusement, à la commission de l'Inquisition, il y avait des membres influents de la théorie du géocentrisme et l'affrontement était inévitable.

Les Barnabites étaient coperniciens. A Milan, leur bibliothèque possède encore la première édition de Copernic et de Newton.

Le Père Confolioniéri, copernicien convaincu, enseignait la philosophie aux clercs Barnabites qui, évidemment épousèrent cette théorie, surtout le jeune **Redento Baranzano** qui vint enseigner la philosophie à Annecy, où il arriva le 4 octobre 1615.

C'est en présence de François de Sales qu'il inaugura son cours. Il fut ordonné prêtre le 19 décembre de la même année.

Le Père Baranzano, éducateur né, n'enseignait pas de sa chaire mais parcourait la salle de classe ; il n'adoptait aucun ouvrage et exposait tous ses cours de mémoire. Pendant son temps libre, il réunissait les élèves les plus doués qui le tenaient en admiration, tant et si bien que deux d'entre eux réunirent les leçons et les cours de leur jeune maître de 26 ans et les firent imprimer sous le titre de "Uranoscopi". Ils l'ont fait, ainsi qu'ils l'écrivirent dans l'introduction parce qu'ils auraient considéré comme un crime envers l'humanité d'avoir caché la richesse intellectuelle si nouvelle et si profonde de leur jeune enseignant.

De cet ouvrage, nous savons que le Père Baranzano connaissait parfaitement "De revolutionibus". En fait, dans la première partie il critiqua le style peu clair de Copernic ; puis il en reposa la théorie et leva les objections spécialement celles liées au livre de Josué. Dans la deuxième partie, il construisit un exposé systématiquement de l'univers, affirmant que la terre tourne autour du soleil. L'œuvre fut imprimée à Genève, chez les frères Chouet en juin 1617.

Le directeur du collège en envoya des copies à Milan, accompagnées d'une lettre au Père Général des Barnabites. Celui-ci en fut désolé car, l'année précédente, le Pape Paul V avait fait condamner les ouvrages de Copernic.

Aucune publicité n'ayant été faite autour de cette affaire, le Père Baranzano l'ignorait, comme il ignorait Galilée avec lequel il n'entretint jamais aucune correspondance épiscolaire.

Le Père Général, quant à lui, était parfaitement au courant de la condamnation de Paul V et n'avait aucunement l'intention d'être confronté à l'Inquisition. Il désapprouva l'œuvre du Père Baranzano et lui imposa une rétractation et son retour à Milan, l'invitant à faire une déclaration dans laquelle il devait écrire qu'il ignorait que les opinions de Copernic avaient été condamnées par sa Sainteté et que le livre "Uranoscopie" fut imprimé à son insu.

La crainte d'une possible intervention de l'Inquisition était évidente.

Le Père quitta Annecy pour Milan, mais une lettre de François de Sales le suivit, dans laquelle l'évêque d'Annecy essaya de dédramatiser les choses "Le Père est jeune, ingénu et peu expert, et a agit en toute bonne foi; ici, il a fait un bien immense et s'est même imposé aux protestants".

Un mois plus tard, le Père Baranzano retrouvait ses élèves, à Annecy. Il écrivit l'année suivante, un opuscule très significatif qui ressemblait au "Et pourtant elle tourne "de Galilée.

Il s'occupa de nouveau des théories de Copernic, les présentant comme des hypothèses possibles, affirmant qu'il serait assez malaisé de démontrer le contraire.

Le Père Baranzano ne put poursuivre son œuvre, parce qu'il mourut à l'âge de 32 ans.

Ce sera un autre Barnabite, le Père Paolo Frisi à qui incombera le soin de faire l'éloge du Père Baranzano, plus d'un siècle après.

Ce fut encore un Père Barnabite qui, en 1820, fut chargé de présenter la réhabilitation de Galilée.

Aujourd'hui encore, celui qui, au Vatican protège l'édition critique du procès de Galilée est un Barnabite, le père Sergio Pagano.

#### Pessey Magnifique Michel.

d'après une revue spéciale éditée à Rome par les Pères Bamalites.



#### De FALCINACUS à FAUCIGNY

Faucigny, riche de son passé, s'est rendu célèbre par l'histoire du Château, construit par les Sires de Faucigny au XIe siècle, sur l'éperon rocheux qui domine la vallée de l'Arve.

Cette position stratégique était si avantageuse que, du haut de ses tours, les Sires pouvaient découvrir la moitié de leurs Etats. Mais nous verrons ultérieurement dans d'autres articles et plus en détail, les Sires de Faucigny, le Château et Faucigny jusqu'à nos jours.

#### Tout d'abord d'où vient le nom de FAUCIGNY?

Les Philologues s'entendent pour dire que Faucigny qui donna son nom à une province, le détient du propriétaire d'un domaine foncier gallo-romain (villa), FALCINIUS, auquel s'adjoint la terminaison gallo-romaine ACUS, qui signifie l'endroit, d'où FALCINACUS, puis FULCINIACO vers 1059 et ensuite FAUCIGNY.

Certaines communes voisines, ou villages, doivent également leur étymologie au nom de leur propriétaire gallo-romain, par exemple Marcellaz, Peillonnex, Savernaz pour ce hameau de St-Jean-de-Tholome.

La preuve de l'existence d'un domaine gallo-romain précoce peut être confirmée par la présence de pièces retrouvées dans une carrière à Faucigny vers 1950.

Ce petit trésor était constitué de Sesterces à l'effigie de Marc Aurèle, monnaie frappée à Rome entre décembre 172 et décembre 173 après Jésus-Christ. Cet Empereur romain très célèbre, né en 121, régna de 161 à 180, soldat et philosophe, il était le fils adoptif de l'Empereur Antonin le Pieux. Bien qu'usée, nous pouvons encore distinguer les motifs qui ornaient cette pièce. Elle est reproduite ci-dessous accompagnée d'une pièce de 10 F afin de donner un ordre de grandeur.

#### La Préhistoire

Mais remontons aux origines. Même si l'homme de Neanderthal (il y a environ 70.000 ans), fit une timide apparition à Onnion, (où l'on devait découvrir quelques outils en mauvais silex à la grotte du Baré), les périodes de grandes glaciations ne permirent pas aux humains de s'installer dans nos montagnes inhospitalières.



Poussés par l'instinct de survie, les hommes pré historiques y firent des incursions en périodes de réchauffement durant la bonne saison, conjointement au développement de la végétation et de la faune.

Des objets divers retrouvés dans des grottes, refuges contre le froid et le vent, en fournissent la preuve.

A partir de 10.000 ans avant Jésus-Christ, plusieurs civilisations se succèdèrent, chacune apportant des techniques qu'elles perfectionnèrent. Elles donnèrent naissance à des découvertes telles que le tissage, la vannerie, la fabrication et l'utilisation des objets en terre cuite ainsi que de la roue et du char, le polissage du silex, l'installation d'agriculteurs éleveurs.

Avec la découverte du cuivre et grâce aux échanges ou au commerce qui se développent par les différents cols, vers 1500 avant Jésus-Christ apparaît le bronze qui sera utilisé pour fabriquer des outils plus performants que le silex, la faucille en sera un exemple.

La hache et le fer de lance en bronze retrouvés respectivement à St-Jean-de-Tholome et à Faucigny, sont le produit de la métallurgie savoyarde ; leur façonnage se situe entre 1200 et 1020 avant Jésus-Christ. (ci-dessous reproduction grandeur nature de fer de lance).

L'âge de fer se situe en période Hallstatt (VII°, V° siècle avant Jésus-Christ). La migration d'une population semi-nomade venant de l'Europe centrale porteuse de la civilisation hallstattienne et de la première métallurgie du fer affectera notre région. Ces cavaliers qui portent cuirasses, longues épées et poignards de bronze et de fer, laisseront une empreinte importante.

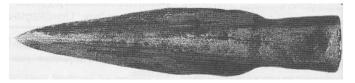
L'outillage de fer : faux, grandes faucilles, longs couteaux, serpes, sera alors vulgarisé par les Gaulois, car il facilite les tâches et augmente le rendement.

Pour fabriquer les outils, ils mirent en exploitation la première mine de fer du Salève.

#### Les Allobroges

La migration celtique se fit en plusieurs vagues, les premiers mouvements se situent vers 500 avant Jésus-Christ, le plus important fut celui de Bellovèse vers 400 avant Jésus-Christ.

Les Allobroges vinrent alors se fixer dans la région des Alpes environ cinq siècles avant notre ère, mais ils



n'entrèrent dans l'histoire que lorsqu'Annibal traversa leur territoire. Les Allobroges occupèrent le pays situé entre le Rhône et l'Isère, de Genève à Vienne et s'installèrent donc dans le Bas-Faucigny, principalement dans les régions très

accessibles propres aux échanges. Ils refoulèrent probablement dans les montagnes les communautés paysannes autochtones (voir carte "la Savoie dans l'antiquité").

Ce peuple d'origine celtique, descendu du nord de la Gaule, appartenait à la grande nation des Gaulois, il parlait la même langue, et leur religion était le druidisme. Ils étaients grands et robustes, cheveux blonds, yeux bleus, aimant l'indépendance, d'une grande bravoure, habiles guerriers, fidèles en la parole jurée, aucun peuple ne les surpassait en richesse et renommée. Ils s'adonnaient également à l'agriculture en cultivant le froment et le seigle et exploitèrent les gisements de fer et de cuivre.

Les écrivains de leur époque en faisaient des éloges des plus flatteurs.

Nous retrouvons encore dans le cadastre actuel la preuve de la présence des Allobroges par l'existence d'un lieu-dit de toponymie celtique, voire même préhistorique, (2 à 3000 avant Jésus-Christ) : "Les Chaux", qui veut dire, calme, lieu aride, caillouteux, calcaire.

Bien qu'inutilisé depuis, mais d'origine celte également : "Dunan", (tiré de Nantos) le ruisseau, nom de lieu relevé dans la tabelle de 1802, est remplacé de nos jours par "Entre Deux Nants".

Leurs innombrables qualités les rendaient célèbres et les Romains jalousant leur gloire finirent par s'en inquiéter. D'autant qu'en 390 avant Jésus-Christ, les Allobroges avaient pris part à l'expédition de Brennus contre Rome, mais lorsque Annibal traversa les Alpes, vers 220, pour marcher sur Rome, Brancus, Chef des Allobroges devint son allié et bon nombre de ses guerriers suivirent ce général carthaginois. Il faut souligner l'exploit accompli par Annibal et ses troupes qui traversèrent les Alpes en quinze jours, tout en faisant face aux embuscades tendues par les tribus alpines jalouses de leur indépendance. Ces seules escarmouches firent perdre à Annibal quelque 20.000 hommes dont 2.000 cavaliers.

Les Romains, excédés par les provocations de ce peuple intrépide, décidèrent de se venger et la première rencontre avec les Allobroges sur un champ de bataille eut lieu en 123 avant Jésus-Christ.

Mais les valeureux Allobroges firent des prodiges en infligeant de telles pertes au vainqueur, le général romain Marcus Flavius Flaccus, que le Sénat refusa à ce dernier les honneurs du triomphe.

Le Consul C. Domitius Ahenobarbus envahit alors la Gaule en 122 et attaqua les Allobroges qui étaient unis à Bituit, roi des Arvernes et aux Rutènes, mais ils furent vaincus à Vindalium (quelques kilomètres au nordest d'Avignon), après trois sanglantes batailles où ils subirent de lourdes pertes, (20.000 morts et 3.000 prisonniers).

Les Allobroges, sans perdre courage, se mirent en lutte contre Q. Fabius Maximus en 121 et malgré leur héroïsme, furent à nouveau vaincus: ils avaient perdus 120.000 hommes.

La tactique romaine vint à bout encore une fois de la bravoure des Allobroges. Cette victoire mit fin à l'indépendance des Allobroges, leur territoire fut annewé à la Gaule romaine.

Bien que la domination romaine fut des plus dures pour les vaincus, elle n'entama pas le moral des Allobroges qui, las du joug des oppresseurs, se révoltèrent contre Rome en 61 en même temps que les Helvètes et les Germains.

Rome confia alors le commandement de la campagne des Gaules à Jules César en 59, et les Allobroges commandés par Catugnatus, après avoir enregistrés quelques brillants succès, devaient succomber sous le nombre des légionnaires romains à Ventia et Solonium, (lieux non définis, supposés se situer dans le Vaucluse près d'Orange).

En compensation de la perte de leur liberté, Rome fit graver sur leur tombe FORTISSIMI GALLORUM, formule gloriense qui veut dire : "Les plus valeureux Gaulois".

#### L'Occupation Romaine

Les Allobroges se soumirent à Rome et leur pays fut rattaché à la Province romaine, les propriétaires de domaines y pratiquèrent l'esclavage. Ce peuple devint paisible en se consacrant surtout à l'agriculture et sut profiter pour se développer des avantages de la civilisation romaine qui s'étendit peu à peu sous le règne d'Auguste.

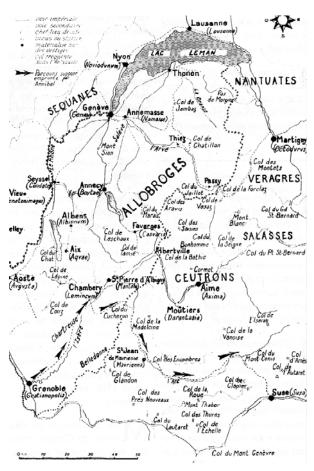
L'Allobrogie, du fait de sa situation géographique privilégiée, point de passage entre la Gaule et l'Italie, fut dotée d'un réseau routier (les réputées voies romaines), construit par les Romains provoquant un tel engouement que la circulation y fut intense. Ils colonisèrent sagement cette province tout en respectant la religion, ils la réorganisèrent complètement, y créant des Pagi (districts) administrés par des Préfets et des Vici (bourgades).

Pendant près de deux siècles, l'Allobrogie jouit d'une relative tranquillité, mise à profit pour construire dans le Faucigny une route allant de Genève à Passy, y développer l'agriculture ainsi que la vie intellectuelle. Le latin remplaça la langue celte, la législation romaine y fut appliquée et Vienne devint la capitale de la province.

Cette période prospère dura jusqu'au III° siècle de notre ère, des désordres apparurent alors dans l'empire romain.

L'Allobrogie forma peu à peu une région indépendante, confinée dans son cadre naturel appelé La Sapaudia, (Pays des Sapins). Le druidisme y disparut au profit du christianisme. L'Eglise supplanta le paganisme romain et créa fin IVe et début du Ve siècles les trois diocèses de Genève, Belley et Grenoble.

Dans la tabelle de 1802, nous pouvons constater que l'occupation romaine a laissé ses empreintes en don-



nant aux "mas" (secteurs) des noms d'origine gallo-romaine :

- Les Effins (les limites), Le Pery (le pierrier),
- Burny (la source, la borne), Sous Lavys (Sous la voie),
- Moiron devenu Chez Moiron (vient de Maurio, fondateur de ce domaine, dont la signification est : l'homme aux poils noirs, le maure), ces deux dernières appellations se retrouvent encore dans le cadastre actuel.

Mais la Sapaudia qui faisait partie de l'Empire romain était menacée par les Barbares et devant cette invasion, les Romains l'abandonnèrent.

#### Les Burgondes

Les Burgondes occupèrent la Sapaudia en 443, car ces barbares d'origine germanique avaient été chassés des pays du nord après leur défaite infligée en 435-436 par les Huns d'Atilla. Le généralissime romain Aétius avait adroitement lancé ses alliés du moment contre les Burgondes, laissant l'affaire tourner au drame en causant l'extermination du roi Gunthiarus ainsi que 20.000 guerriers.

Ils se cantonnèrent dans cette province et se développèrent en civilisation, se convertirent au christianisme et participèrent activement au développement de leur nouvelle patrie. L'agriculture était leur principale activité. Leur premier roi Gondioch établit sa capitale à Genève et mourut vers 474 en laissant son royaume à ses quatre fils Godegisèle, Chilpéric,

Gondebaud et Godemar.

Mais la discorde régnait entre les quatre frères, aussi le troisième, Gondebaud, fit-il périr Godémar et Chilpéric et déposséda Godegisèle.

Chilpéric avait une fille, Clotilde qui épousa Clovis le Roi des Francs. Godegisèle, le dépossédé s'allia alors avec Clovis contre son frère pour reprendre possesion de son territoire. Clovis battit alors Gondebaud et rétablit Godegisèle sur son trône de Genève.

Cependant Gondebaud peu de temps après, revint attaquer son frère Godegisèle, le massacra et redevint le seul roi des Burgondes.

Il se considérait comme seigneur de l'Empire romain, réorganisant son royaume, reproduisant une législation semblable à cet empire, (loi Gombette, code de lois en usage jusqu'au IXe siècle). Entouré d'une cour brillante, il fut l'artisan d'une politique de conciliation, il montra beaucoup de tolérance à l'égard du catholicisme et durant son règne il porta à son apogée le premier royaume de Bourgogne. Sa mort en 516 annonça le commencement de la décadence de ce royaume.

Il laissait deux fils Sigismond et Godémar. L'aîné régna sur la Sapaudia, et fut un grand prince catholique et canonisé.

Mais Sigismond, attaqué par les Francs qui avaient gardé rancune à Gondébaud pour l'assassinat de Godegisèle, fut battu et emmené à Orléans où il fut mis à mort.

Godémar prit alors possession du royaume et attaqué à son tour par les Francs, il les battit à Vézeronce en Isère (21 juin 524). Clodomir, fils de Clovis et Clotilde, y fut tué. Ces discordes et ces guerres ruinèrent le royaume de Bourgogne.

Childebert et Clotaire, fils de Clovis reprirent les armes et infligèrent devant Autun, une défaite à Godémar qui mourut en prison, abandonnant son royaume aux Francs en 534.

Les Burgondes contribuèrent largement à la formation du peuple savoyard, contrairement à l'occupation franque qui resta pauvre en événements et en résultats.

Dans le cadastre actuel quelques noms de lieu-dit d'origine germanique subsistent, à savoir : "La Tatte de la Ville" ou "les Teppes Vieilles" (lieu inculte, humide, endroit à grosses herbes). D'autres encore ont été retrouvés dans la tabelle de 1802, "Les Alaman" (le vrai homme, celui qui a soumis le gallo-romain).

Dans cette même tabelle de 1802 des patronymiques d'origine germanique ont été relevés tels que : Arestan, Hudry, Pacthod, Gauthier, Vauthier et Allamand.

A noter que les noms de lieu dit débutant par "Chez" sont pour la plupart récents, du 16ème siècle, ils portent le nom de la famille qui a défriché ce lieu, par exemple "Chez Bel" défrichement de la famille Bel (nom tiré de bel homme), "Chez Joly", défrichement de la famille Joly (nom venant de homme joli), etc.

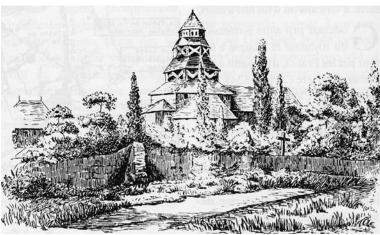
#### **André Jolivet**

# En Flânant à la Découverte de PEILLONNEX

L'histoire du Prieuré de PEILLONNEX a été récemment évoquée par un merveilleux spectacle Son et Lumière qui a sans doute contribué à donner à notre village une relative notoriété qui n'est pas près de s'effacer.

Nous n'oublions pas que le site de PEILLON-NEX doit à l'Abbé Adrien GAVARD (décédé en 1935), auteur d'une monographie sur "le Prieuré, la Paroisse, la Commune" d'être sorti de l'anonymat où le cantonnait sa position à l'écart des routes et autres voies de communication à la fin du siècle dernier.

Nous empruntons à cette monographie parue en 1901, avant les grandes mutations du monde moderne, quelques notes de présentation et une étude étymolo-



Ancien clocher et Eglise de Peillonnex

gique sur l'origine du nom. Elles nous permettront de mesurer le changement intervenu et d'imaginer l'étonnement et la nostalgie de notre docte historien à la vue de l'urbanisation exubérante intervenue ces dernières années... Le Progrès n'est-il pas destructeur d'une certaine poésie ?...

La Savoie renferme encore plus d'une fraîche vallée, plus d'un site au bel horizon que les touristes dédaignent ou que les guides à réclames négligent de mentionner. PEILLONNEX (canton de BONNEVILLE, Haute Savoie) a été jusqu'ici une de ces localités privilégiées où règnent le calme et la solitude d'un autre temps et que la villégiature envahissante et le snobisme des sports modernes n'ont pas encore dépouillé de son charme et de sa poésie rustique.

L'étranger arrivant sur le plateau de PEILLONNEX admirera l'or de ses moissons, la verdure de ses prairies et la puissante végétation de ses vergers : il goûtera l'air vivifiant qu'on respire à mi-hauteur. Mais rien ne vaudra le spectacle varié qui va s'offrir à ses yeux. Le Môle, le détroit d'Antart, la pointe de Marcelly, les Gorges du Giffre, Sommand et les montagnes qui dominent Mieussy et Saint–Jeoire bornent son horizon au levant.

Au nord, c'est la pointe verdoyante et allègre des Brasses, Viuz avec ses villages en amphithéâtre, Bogève, Miribel et sa couronne de rochers, Vuan et sa grotte aux fées. Au couchant, s'étend la croupe arrondie des Voirons et à leurs pieds la vallée de Boége, Bonne, Fillinges.

Et tout au fond, sous un ciel plus profond, l'on devine l'azur du Léman. Au midi, des forêts sur les derniers contreforts du Môle, quelques escarpements, puis une plaine qui domine la vallée de l'Arve et d'où l'on découvre un monde nouveau. Dans notre pays où les contrastes sont parfois si brusques, il serait difficile de rêver paysage plus gracieux et moins heurté, harmonisant plaines et vallées, collines boisées et champs cultivés, lointains paysages et rapides échappées vers les rivières au cours sinueux.

Si l'on disait à ce touriste, captivé sur ce magnifique panorama, qu'il foule aux pieds un sol historique, que cet humble village fut pendant des siècles un des lieux les plus célèbres du Faucigny, il manifesterait sans doute plus que de l'étonnement. Car rien ne lui rappellerait que ces maisons sans apparence eurent leurs chroniques comme les châteaux, que ces murs tombant en ruines autour d'une petite église remontent par delà les croisades, que là enfin fut un prieuré renommé où hommes d'armes, gens d'église, nobles et manants se rencontrèrent souvent. Bien des personnages illustres vinrent à PEILLONNEX, s'occupèrent de ces terres, de ces prés, de ces bois : des milliers de pèlerins prièrent dans ce sanctuaire dont l'origine se perd dans des temps sur lesquels l'histoire reste muette.

Antérieurement encore ce fut une position stratégique importante où les maîtres du pays se fortifièrent et qui, à l'aurore de l'ère historique dans nos provinces, se trouve appartenir aux comtes de Genève.

Le nom lui-même de PEILLONNEX rappelle son antiquité et indique une origine gallo-romaine. Le mot Peloniacus, comme on le lit dans une charte de 1012, se trouve faire Peillionai dans une charte latine de 1156 et Pellionas dans le testament en langue vulgaire d'Agnès de Faucigny en 1262. Ces formes remontent régulièrement à Pelionacus, lequel fait supposer le nom gentilice d'un Pellionis, qui est dérivé d'un nom d'homme celtique Pellius. Dans cette hypothèse, PEILLONNEX ne serait que la terre, le fundus, d'un personnage du nom de Pellio, "la propriété de Pellion"!

Ce mot s'écrivait Pelionay ou Peillonay au XIIIe et au XIVe siècles. Plus tard, on a ajouté un x, ce qui est d'usage commun dès le XVIe siècle. Aujourd'hui, la graphie admise est Peillonnex avec redoublement de l'n, et l'on mouille les '**LL**' sans faire sentir l'x final.

Le nom de PEILLONNEX, ainsi que nous l'avons dit, apparaît pour la première fois dans un document historique

au commencement du XIe siècle. Vers l'an 1012, le comte Robert de Genève, dans une charte célèbre, dote l'église de PEILLONNEX et lui cède plusieurs terres de son alleu. Mais cette église, desservie alors par six chanoines, existait bien antérieurement à cette date : elle avait été fondée par Gérold, évêque de Genève, au dire de la charte elle-même. Or, en 988, l'évêque Hugues siège à la place de Gérold : ainsi la fondation du prieuré de PEILLONNEX remonte en plein Xe siècle et précède de beaucoup l'établissement de toutes les autres maisons religieuses du Faucigny et de toute la région, à l'exception de Saint Maurice d'Agaune et de Satigny, dans l'ancien décannat d'Aubonne. En effet, Filly fut fondé en 1026, Talloires en 1031, Abondance en 1080, Contamine en 1083, Chamonix en 1089, Saint-Jean-d'Aulps en 1090, Tamié en 1132, Sixt en 1140, Entremont en 1154, etc.

Il n'est pas hors de propos de remarquer également que si le prieuré de PEILLONNEX est si vénérable par son antiquité, il a, contrairement à bien des monastères moins anciens que lui, subsisté jusqu'à la Révolution, sans modifications ni même changements de congrégation. Pendant huit siècles, il fut habité par des chanoines qui dès le commencement semblent avoir vécu selon une règle. Dès 1156, cette règle fut celle des chanoines de Saint Augustin.

Lorsque, avant 988, l'évêque Gérold construisit l'église de PEILLONNEX et sans doute la demeure des chanoines, nous pouvons croire que dans ce lieu retiré, voisin du château qui allait devenir la forteresse imprenable des sires de



Le Mollard - Cliché pris vers 1900 par l'Abbé Gavard.

Faucigny, sur le versant oriental du promontoire qui sépare la vallée de l'Arve de la terre de Sallaz se trouvait déjà un sanctuaire dédié à la Vierge. La solitude de l'endroit, son site élevé et gracieux, le voisinage de la ville épiscopale, tout nous fait supposer que le culte de Marie fut en honneur à PEILLONNEX dès les premiers siècles du christianisme.

Quoi qu'il en soit, les comtes de Genève y tinrent garnison à la première heure de leur existence comme princes feudataires. C'est une tradition qu'affirment constamment les chanoines de PEILLONNEX dans les divers rapports ou états du Prieuré qu'ils dressent à des époques différentes et, comme nous allons le voir, nous sommes en droit de le conclure d'un passage formel de la charte du comte Amédée, en 1156. Du reste, les vestiges des fortifications primitives existent toujours au nord-est du Prieuré ; dans la déclaration des fiefs ecclésiastiques faite en 1732, il est parlé de la vieille tour crénelée qui s'élevait à l'entrée du Prieuré et encore debout en 1780. Enfin la mappe de 1730

désigne, sous le n° 892, une bande de terrain en teppe qui longe les murs du Prieuré au midi, et qui recouvre évidemment les anciens fossés d'enceinte comblés par les temps ou à la suite des invasions.

PEILLONNEX et les terres environnantes dont le comte Robert dispose en faveur du Prieuré formaient une enclave dans les possessions qui constituèrent plus tard le domaine des sires de Faucigny.

Dans ces temps si troublées et sous la faible autorité des rois rodolphiens qui laissèrent se démembrer le second royaume de Bourgogne, les seigneurs qui songeaient à devenir indépendants, n'avaient qu'à se fortifier et à augmenter le nombre de leurs hommes d'armes. C'est ce que firent à PEILLONNEX les comtes de Genève. Mais revenons à notre Prieuré et à son premier fondateur.

Qui était Gérold que les anciens catalogues d'évêques de Genève placent toujours avant l'évêque Hugues ? On a essayé d'en faire un membre de la famille des comtes de Genève. Rien ne l'indique et le comte Robert, en lui attribuant la fondation de PEILLONNEX, ne rappelle aucun lien de parenté entre cet évêque et les diverses personnes qui figurent dans le document que nous verrons bientôt. Cependant, l'hypothèse n'est pas invraisemblable, car, par deux fois, le rédacteur de la charte de 1012 a soin de dire que c'est bien Gérold qui a fondé PEILLONNEX, et il l'a toujours énuméré au nombre de ceux pour qui les chanoines doivent prier, c'est-à-dire, le comte Robert, son père Conrad, son fils, neveu, tous, en somme, des membres de la famille. Ajoutons que les comtes de Genève n'ont jamais cessé de revendiquer l'entière fondation du Prieuré et de l'attribuer à leurs ancêtres, ce qui laisserait supposer que Gérold était bien un des leurs. Enfin, dans un temps où les mêmes noms se transmettaient bien plus volontiers qu'aujourd'hui et devenaient comme la propriété et la marque d'une famille, la généalogie des comtes de Genève accuse encore plusieurs personnages du nom de Gérold.

En cherchant à savoir qu'elle était l'origine de cet évêque du Xe siècle, nous avons voulu rendre hommage au premier fondateur du prieuré de PEILLONNEX. C'est grâce à lui que Marie a été pendant de longs siècles honorée dans un sanctuaire privilégié et continue à l'être encore. En rassemblant des religieux autour de son autel, il établit aussi à PEILLONNEX des amis des humbles et des pauvres et contribua au bien-être moral et matériel de la contrée".

#### Noël du Verdier

### Marcellaz - HISTOIRE d'un CARILLON

Le 27 septembre 1775, au village de Marcellaz en Faucigny dans la grange des frères ROS-SET, maison actuelle de John Mossus, située tout près du presbytère, et en présence de témoins, le conseil (responsable paroissial) du dit lieu de l'époque en la personne de Noël CHAVANNE, assisté du Révérend Jacques François DUFOURD curé "moderne" (appellation du moment de la paroisse de Marcellaz, ont tous convenu que l'argent provenant des dons faits en faveur de l'église de Marcellaz soit affecté pour l'achat d'une cloche d'un poids d'environ trois quintaux.

Il a été décidé que cette cloche serait fabriquée à Genève dans une fonderie très renommée. Le 20 décembre 1775, Noël CHAVANNE versait un premier acompte de douze louis d'or (en métal neuf).

Noël CHAVANNE né le 17 juillet 1720, décédé le 7 mai 1787, avait épousé Marie JENATTON le 17 juin 1748. De cette union, 8 enfants sont nés. Ce CHAVANNE serait de la sixième génération qui a précédé François CHAVANNE, digne représentant actuel du hameau portant son nom.

Le 10 janvier 1776, un deuxième acompte de deux louis d'or (neuf) est comptabilisé. Le 15 janvier 1777, un troisième acompte est versé, ainsi de suite, jusqu'à ce que la somme soit suffisante.

L'état total de la dépense prévue pour cette première cloche, qui ne pèsera en définitive que trois cent vingt livres (162,25 kg), fut de 503,15 louis.

- Dépense pour les formalités sans y adjoindre aucune vacation : 30 louis.
- Dépense pour les frais de douane : 15,18 louis.
- Dépense pour la ferrure et le battant : 40,16 louis.
- Dépense pour sortir la cloche de la ville de Genève : 1,6 louis.
- Dépense pour les clous et autres accessoires : 0,14 louis.
- Dépense pour la corde : 1,1 louis.

La dépense totale et définitive a été de 593,10 louis, sans compter le bois ayant servi de support pour fixer cette cloche, offert par la population.

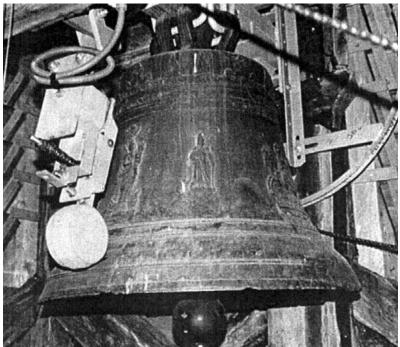
Sous la révolution française, cette cloche fut enlevée du clocher et cachée au lieu-dit "prés baillard" non loin de l'église, mais l'endroit devait être très boisé à cette époque.

A la fin du 18e siècle, l'église était très petite elle correspondait à la sacristie actuelle (qui devrait être le choeur) et orientée perpendiculairement à la route, comme le confirme la mappe de 1730.

Malgré la cache de cette cloche, elle n'a jamais repris sa place, et a sans doute été transformée en canon.

La plus grosse cloche qui est installée actuellement, a été également fabriquée à Genève en l'an 1798, par Jean-Daniel BREFFET maître fondeur hautement qualifié à cette période. La cloche avait pour parrain François Marie GAVILLET (né en 1742 de la branche des dodon toujours représentée à ce jour). La marraine Michelle JOLIVET (1748-1820), était l'épouse du parrain depuis 1765. Le patron est saint Maurice.

La cloche moyenne a été fondue par les établissements PACCARD à Annecy-le-Vieux, son parrain était Edouard NALY (1871-1934), sa marraine Françoise DUMONAL (1887-1938).



Cloche fondue en 1798

#### Les bienfaiteurs :

- Monsieur THIBAUDIER directeur du génie maritime.
- Monsieur Maxime CHAVANNE (1862-1946).
- Madame Franceline MONTFORT (1897-1957).
- Monsieur le curé PEILLEX (1888-1928).
- Monsieur Léon GAVILLET
- Monsieur le maire Pierre JOLIVET (1875-1960).

La petite cloche a été fondue en 1915 également par la maison PACCARD son parrain était

Pierre CARME, sa marraine Marie DELUER-MOZ.



Cloche fondue en 1915 par la maison Paccard

#### Les bienfaiteurs :

- Monsieur le premier conseiller agent François CHAVANNE.
- Monsieur César THIBAUDIER et son épouse Nathalie de MONT-MORAND.
- Monsieur Jules NALY (1880-1960).
- Monsieur François CARME (1857-).

Deux des six cloches composant le carillon portent un nom gravé, l'une d'elle se nomme : Cécile, l'autre : Joséphine. La marraine d'une petite cloche était Madame PONTVIANNE.

L'église actuelle a été construite entre 1851 et 1854 dans le style de l'époque, elle contient un tableau assez ancien représentant le patron de la paroisse, un autel en marbre blanc, des boi-

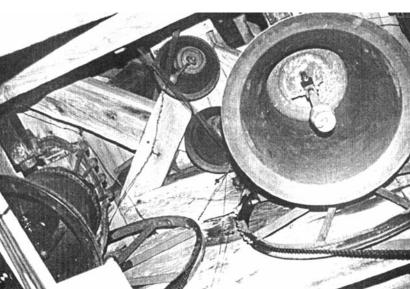
series. Dans les années 1920-1925, le curé PEILLEX originaire de Vinzier (commune du plateau de gavot au-dessus d'Evian) avait reçu un héritage qui lui permit de faire un don à la paroisse de Marcellaz en faisant installer le carillon dont nous parlions précédemment.

Sa composition est de six cloches qui fonctionnent reliées à un clavier par des fils de fer. Ce clavier est installé dans le clocher de l'étage au-dessous des cloches.

Les trois cloches initiales représentent respectivement les notes do fa sol, les six autres représentent les notes la si do ré mi fa.

Le premier carillonneur fut bien entendu le curé PEILLEX, qui transmis son savoir faire à Jean CHAPUIS qui nous a quitté en 1993, qui l'a transmis à son tour à son fils Bernard que l'on a le plaisir d'entendre jouer à l'occasion de certaines fêtes.

La sonnerie des trois grandes cloches a été électrifiée en 1992 par la maison PACCARD d'Annecy. Le don du curé PEILLLEX avait également permis d'acheter des instruments de musique et ainsi de fonder la première fanfare.



Cloche fondue en 1920 par la maison Paccard.

#### **Laurent MONFORT**



St-André

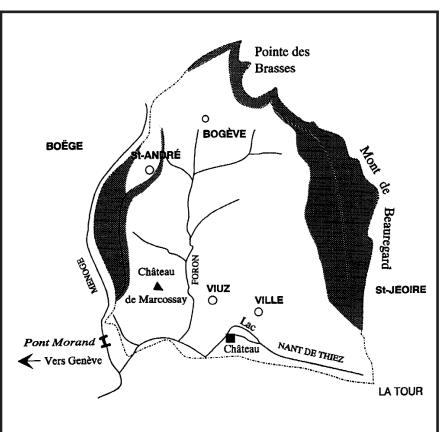






# Le mandement du THY ou de Thyez en Sallaz

Ses relations avec GENEVE au XVI° siècle.



Carte et limites du Mandement de THYEZ

#### 1. Le mandement de Thyez en Sallaz

Après le décès en 1130, du comte Rodolphe de Faucigny, ses fils héritent des terres du Faucigny.

- Ponce. Abbé de Sixt
- Aymon de Faucigny
- Rodolphe 11, branche (Faucigny Lucinges)
- Arducius de Faucigny.

Ce dernier, 71ème évêque de Genève, hérite d'un ensemble de terres du Faucigny. Ces terres, dites de Sallaz, sont regroupées autour du château de Thyez ("maison forte sur les eaux" car ce château est situé près d'un marais) et s'étendent sur 4 paroisses : Viuz-en-Sallaz, Ville-en-Sallaz, Bogève et Saint-André. A sa mort en 1185, il en fait don par testament aux évêques de Genève, ses successeurs. Ces terres deviennent alors une enclave dans le Faucigny (car il faut noter qu'en 1185, le Faucigny n'appartient pas à la Savoie et que la Savoie n'est pas française). Les évêques de Genève en confient l'administration à des délégués nommés vidomes puis (au début du 14ème siècle) au châtelain qui réside au château de Thyez, d'où la désignation de mandement (de "mandare" qui signifie transmettre une charge à quelqu'un). Les châtelains successifs concentrent les pouvoirs administratifs et judiciaires. Ils sont, pour la plupart, originaires de Viuz. Au 16ème siècle, le châtelain abandonne le château de Thyez pour s'établir à Viuz.

En 1516, le mandement de Thyez possède une population de 232 feux (environ 1.200 habitants, on compte 5 à 8 personnes par feu en moyenne), 140 feux pour Viuz-en-Sallaz, 26 feux pour Ville-en-Sallaz, 50 feux pour Bogève et 16 feux pour Saint-André.

Les habitants du mandement "descendent" beaucoup sur Genève pour travailler ou faire du commerce. A partir des écrits que nous possédons de 1364 à 1789 (année de la révolution française), toutes les familles du mandement sont présentes à Genève (période 1550-1602) pour des raisons économiques (possibilité de travail dans la soie et l'imprimerie…) et religieuses.

(Plus tard, en Alsace, dans les années 1700, a lieu une grande émigration de Viuz sur l'Alsace : les Maurice à Genève devenu Maurice-Demourioux en Savoie après la révolution française).

On les retrouve dans les recensements (1550):

-Des bourgeois de Genève, originaires du mandement (pour obtenir le titre de bourgeois, il faut avoir l'intention de s'installer à vie).

Mercier (5 familles à Viuz en 1560), Fontaine, Duchosal, Gavillet, Sommeuler, Moget, Pellet, Bastian, Forel Curial de Thyez, Forel Claude, maçon de Viuz, reçu Bourgeois de Genève, le 4 avril 1577.

- -Des maçons de Genève (originaires de Viuz en ses environs) :
  - Duchosal (des membres de cette famille, Claude-François et Jean-François, se retrouvent à Besançon, où ils participent à la construction des fortifications de Vauban. Des membres de cette famille sont encore présents à Genève (on retrouve un Duchosal responsable de la sécurité de l'aéroport). Pagnod, Pinget, Morel, Tornier devenu Tournier (cette famille est présente aujourd'hui à Viuz et Genève).
  - Mermillod, Pellet, Moget, Forel, Besson, Bajulaz, Gaillard, Mercier, Chatel, Chabrey (Saint-Jean-de-Tholome), Gavillet (Pays de Vaud).
  - Des commerçants de Viuz à Genève :130 commerçants (voir exposition au musée paysan à Viuz).

Les commerçants de Viuz vendent à Genève des étoffes, des graines (pas de grains à Genève), des cordes, des oeufs, des poulets, des fromages, du sel, de la "greube" : poudre à récurer les casseroles extraite des carrières de Saint-Jean-de-Tholome...

La contrebande existe malgré les risques : procès du contrebandier Mogeon : son cheval qui transportait 150 kg de tabac a été abattu par un gendarme.

Ces familles sont présentes aujourd'hui encore en Suisse ou en Savoie, à Viuz et dans ses environs.

On retrouve le nom de Magnin (Saint-Jean 1561, commerçant) à Viuz avec Monsieur le Curé dans les années 1960, aujourd'hui à Gaillard avec le maire, Mme Magnin et encore à Genève : Monsieur Magnin, président des aînés de Cologny.

# 2. En 1536 les Genevois, qui se sont débarrassés de leur prince-évêque, essaient en vain de se faire reconnaître souverains du mandement qui appartiendra à l'évêque jusqu'à la fin du XVIII° siècle.

L'état savoyard atteint son extension maximum sous le règne d'Amédée VIII. Amédée VIII naît en 1383 à Chambéry. Il est le premier duc de Savoie en 1416, pape de 1439 à 1449. Il meurt en 1451 à Genève et est enterré à Ripaille (Thonon). Le premier duc de Savoie, grâce à sa forte personnalité, arrive à assurer l'unité de régions très disparates (voir carte page suivante).

Cette unité est remise en cause dès sa retraite. Avec les successeurs d'Amédée VIII, le duché de Savoie ne cesse de s'affaiblir.

Les ducs de Savoie ont des visées sur Genève, ils aimeraient faire de cette ville stratégique, leur capitale.

La position des ducs de Savoie à Genève est, à cette époque, une position de force. Ils ont obtenu en 1449, le privilège de désigner eux-mêmes les évêques de la ville. De plus, la bourgeoisie genevoise, qui détient le pouvoir com-

le privilège de désigner eux-mêmes les évêques de la ville. De plus, la bourgeoisie genevoise, qui détient le pouvoir communal, accepte bien la tutelle savoyarde.

Cette situation va évoluer avec le temps, et le début du 16ème siècle voit se produire un rapprochement de Genève avec la Suisse (les Suisses sont les principaux clients de leur foire) sous l'influence de nouvelles familles marchandes favorables au détachement avec la Savoie.

Les relations entre les Genevois et l'évêque de Genève (Jean de Savoie) se détériorent. Le duc de Savoie, Charles III (1504-1553) envahit deux fois de suite la ville de Genève en 1519 et en 1525. Ces initiatives malencontreuses ne rapprocheront pas les deux parties.

Genève va connaître alors une période agitée marquée par une opposition entre :

- Les Eidguenots (confédérés) favorables à l'alliance avec la Suisse,
- Les partisans de la Savoie (les "mammelus" : par allusion aux esclaves des sultans).

Les Eidguenots l'emportent. En 1526, Genève signe un traité de combourgeoisie avec Berne et Zurich. Le conseil mis en place dans la ville s'oppose alors à la politique du prince-évêque et à la tutelle savoyarde. Il procède à des épurations qui visent à éliminer les partisans de la Savoie.

En 1528, Berne passe à la Réforme. Des conflits religieux vont opposer, à partir de 1532, les protestants (Berne a envoyé ses ministres de l'Evangile) et les catholiques à Genève obligeant le prince-évêque (catholique) à quitter la ville en 1533. Il se réfugie à Annecy.

Durant l'hiver 1536 (début 1537), Charles III tente un nouveau siège de Genève, en vain.

Genève passe à la réforme le 21 mai 1536. Genève n'est plus une capitale à prendre par le duc, mais la citadel-le protestante.

François 1er, roi de France, est en lutte avec Charles-Quint. Craignant que celui-ci s'empare des Alpes, il envahit la Savoie début 1536. Au même moment, les Suisses entrent en guerre pour riposter contre le siège de Genève. Ils

de VAUD Chablai Bresse Faucign Genevoi's Bugey d'AOSTE VALSAVOIE PIEMONT Marquisa de Saluces Comté de La Période glorieuse de la Savoie. Nice THY est coincé entre le Chablais et le Faucigny.

Numero 1 - page 23 -

envahissent la partie nord du duché : Faucigny, Pays de Vaud...

Le 9 juillet 1539, le bailli de Menthon fait remplacer à Thyez, les Armes de Genève par celles de la France.

Le 23 mai 1544 à Saint-Germain-en-Laye, sous la pression des habitants du mandement et grâce à l'intervention de Charlotte d'Orléans, comtesse du Genevois auprès de son cousin François 1er, celui-ci ordonne de remettre la Seigneurie de Thyez (terre épiscopale) à Genève; Thyez fut ainsi préservé des longues déprédations qui eurent lieu à Peillonnex en 1536.

Le concile de Trente (1545) tente de réconcilier les protestants et les catholiques.

De grands événements se produisent en Savoie : le nouveau duc de Savoie, Emmanuel-Philibert à la tête de 60.000 soldats (Espagnols, Flamands, Anglais) remporte en 1557 la victoire de Saint-Quentin sur les Français. Le traité de Cateau-Cambresis met fin à la guerre qui dure depuis 1536.

Après l'occupation française de 1536 à 1559, Emmanuel-Philibert prend possession de son duché et le réorganise. Il crée un Sénat de Savoie à Chambéry et à Turin.

Il faut noter qu'en 1558, Genève qui, après 1555 devient la cité de Calvin, a failli entrer dans la Confédération. Cela se réalisera plus tard...

#### 3. Turin, capitale de la Savoie

Le duc Emmanuel-Philibert retrouve ses états de Savoie. Commence alors l'influence de la ville de Turin qui devient capitale de la Savoie en 1562 à la place de Chambéry. Le duc crée de nouveaux impôts dont la **Gabelle** du Sel en 1561. Le recensement de celle-ci permet d'effectuer des recherches sur les familles. Les enfants de moins de 5 ans ne paient pas cet impôt. Dans le recensement, la famille est complète.

Par le traité de Lausanne en 1564, le duc de Savoie retrouve les provinces du Chablais et de Gex perdues en 1536, Berne conserve le canton de Vaud. La région lémanique (Chablais, Gex...), après l'occupation des Bernois et des Genevois demeure protestante.

Emmanuel-Philibert tolère le protestantisme, mais veut rétablir le catholicisme.

Sur le plan genevois, le véritable organisateur de la République réformée, Calvin meurt en 1564. Son œuvre continue avec son disciple Théodore de Bèze.

Le duc Charles-Emmanuel monte en 1580 sur le trône à la suite de son père. Il a des vues sur la Savoie du Nord (il veut reprendre Genève et le Pays de Vaud) et veut refaire de la région lémanique un bastion du catholicisme.

La tension entre les deux camps ne cesse de s'accroître. Le duc Charles-Emmanuel impose un blocus économique de Genève. Genève est entourée de tous côtés par les terres de Savoie. Lorsque ses frontières se ferment, le lac Léman est sa seule issue.

Les quelques terres qui dépendent de la République de Genève : les mandements de Peney, de Champagne et de Jussy, ne sont que des enclaves et ne produisent que le neuvième de la consommation de blé de la ville. La mise en place du blocus entraîne la disette. On voit des sujets se nourrir d'herbes, en d'autres termes, mourir de faim.

Un vrai trafic s'organise pour le passage du sel entre la France, Genève et la Savoie par le pont d'Etrembières. En Savoie, ceux qui sont pris à transporter du blé illégalement sont pendus. Viuz-en-Sallaz, selon les archives est le grenier de Genève, et certains marchands du mandement de Thyez, par solidarité ou par appât du gain, osent descendre du grain à Genève. Le blé part de Viuz sur des charrettes à cheval, passe par le pont Morand.

On charge alors la farine moulue au moulin du **pont Morand** (ci-dessous) (le moulin était à Fillinges). Puis on traverse la Menoge qui sépare le mandement de Thyez de celui de Bonne, et on suit la rivière en direction de Genève à laquelle on accède en traversant le pont d'Etrembières.

Malgré les risques, la contrebande s'organise, on "descend" du grain et l'on remonte des épices, du tabac.

#### Les Genevois envisagent la guerre :

Le duc de Savoie entre bientôt en guerre contre la France en lui prenant le Marquisat de Saluces (dernière partie du Piémont restée française) le 14 août 1585.

L'attitude des alliés des Genevois : Berne et la France, est alors modifiée. Henri IV, roi de France, promet alors son appui à Genève pour faire la guerre au duc.

Charles-Emmanuel, qui ne se doute de rien, continue ses machinations politiques. Mais le roi de France, aux prises en France avec la Ligue, se soucie peu de déclarer la guerre à Charles-Emmanuel, allié de l'Espagne.

Parmi les cantons suisses, divisés par des luttes confessionnelles, seul Berne a quelques raisons de s'en prendre au duc.

En effet, Berne ne peut se consoler d'avoir cédé au duc de Savoie par le traité de Lausanne, en 1564, les provinces du Chablais et de Gex qu'elle avait conquises en 1536. Les Bernois veulent se venger, mais à condition seulement de disposer du concours du roi de France.

Il y a cependant un Bernois qui ne veut pas la guerre : Ulrich de Bonstetten, seigneur d'Urtines (ou d'Urterren). Il a passé sa jeunesse à la cour d'Emmanuel-Phillibert. Il est alors son chambellan. Il est resté ami de la Savoie. Il devient un infatigable négociateur, en vain. Le 15 juillet 1589, les Bernois font savoir que la trêve est rompue et que la guerre est déclarée.

L'armée de Berne se met alors en branle. Michel Roset, le vieux syndic, magistrat nommé de Genève, pense qu'il faut attaquer le duc de Savoie en hiver car la neige coupe les cols des Alpes entre Piémont et Savoie. Sancy, ambassadeur de Henri III (le roi de France) à Genève, lève 4 régiments de trois mille hommes (soit 12.000 soldats). La guerre contre la Savoie est décidée.

Sancy a cédé par avance Gex et le Chablais aux Bernois. Il veut conquérir le plus vite possible le Faucigny. Il franchit le pont de l'Arve, s'empare du château de Monthoux, puis arrive à Bonne, bourgade entourée de murs délabrés. Il remonte la vallée. Le château de Marcossey à Viuz-en-Sallaz cède aussi sous le nombre des assaillants. Il est brûlé. Pas très loin dans la vallée de l'Arve, se trouve le Prieuré de Contamine-sur-Arve ; les soldats bernois mettent la main sur toutes les provisions (les écrits mettent l'accent sur les pillages et les abominables sacrilèges que les Genevois auraient commis dans le Prieuré qui appartenait au cardinal de Mondovi). L'armée, après avoir pris les ponts d'Etrembières et de Boringe, se dirige vers le Prieuré de Peillonnex. Le 25 juillet, les Bernois campent à Peillonnex, non loin du Môle ; c'est là que va avoir lieu une bataille historique entre les Genevois, leurs alliés et les Savoyards.

La nuit se passe à préparer la bataille et le 26, les deux armées sont face à face entre Peillonnex et Saint-Jeoire. Les Bernois sont en position devant Peillonnex, les Genevois devant Viuz-en-Sallaz, les Savoyards en face d'eux sur le mont des Chastels.

Vers midi, les cavaliers bernois et genevois chargent furieusement la cavalerie savoyarde. De Saint-Jeoire, les canons tirent sur les Bernois, mais ils sont placés trop haut et leurs tirs passent sur la tête des assaillants.

Les Savoyards, venant de Bonneville par le col du Reyret, tiennent le fort des Chastels au pied du Môle du côté

de Saint-Jean-deTholome. Il y a 30 morts côté savoyard.

Les Bernois continuent sur Saint-Jeoire, prennent et brûlent le château qui appartient au baron d'Hermance, homme de confiance du duc de Savoie.

La prise de Saint-Jeoire ouvre aux assaillants les portes du Chablais par Onnion et Mégevette. Mis en fuite, Faucignerands et Piémontais se réfugient dans la montagne du Môle et errent avant de rejoindre leur unité. De leur côté, les Bernois continuent d'avancer, traversent la rivière de Risse et arrivent à l'Etroit d'Anton. Là, ils ne peuvent forcer le passage car il est très bien gardé par les occupants du haut de la vallée. Les troupes bernoises se retirent alors sur Genève.

C'est la trêve. Le Chablais sera épargné par ce retrait des Genevois et de leurs alliés.

Les Bernois et les Savoyards acceptent enfin de parlementer. Le 29 juillet, Charles-Emmanuel accorde une suspension d'armes et des sauf-conduits pour une conférence qui s'ouvre à Bonneville. Les Genevois, eux, ne sont pas conviés.

Les soldats bernois sont des paysans qui ne peuvent quitter longtemps les travaux des champs. Devant la durée du conflit, ils sont démoralisés et ne cachent pas leur intention de rentrer chez eux, ce qu'ils font par la suite.

Aussitôt, ne rencontrant plus d'obstacles, l'armée du Duc franchit l'Arve et les Savoyards attaquent Bonne le 21 août. Le 22 août, la garnison de Bonne se rend sous les coups de canon des assaillants. Ceux-ci sont beaucoup plus nombreux. L'armée du Duc, Italiens et Espagnols, pille les maisons.

Une partie de l'armée du Duc se précipite dans une cave pour se désaltérer, guidés dans l'obscurité par une mèche allumée. Mais cette cave est le dépôt de poudre de la ville. Il s'ensuit une violente explosion... 50 soldats du Duc trouvent la mort, de nombreux autres sont blessés. Le Duc, lui-même, est couvert de poussière. Parmi les morts se trouve Don Garcia de Mendoza, l'un des capitaines espagnols du Duc.

On accuse les Genevois d'avoir préparé la mine avant leur départ. La vengeance des soldats du Duc est terrible. La garnison genevoise qui a quitté la ville, est rattrapée et massacrée. Trois cent cinquante Genevois meurent dans ce carnage. Le duc de Savoie rejettera cette action criminelle sur les Espagnols qui, selon lui, auraient désiré venger la mort de leur capitaine.

Ce massacre va jeter la terreur... Les Genevois accuseront les Bernois de trahison. Les Genevois, apprenant que les Savoyards sont à Bonne, reprennent le chemin du Faucigny. Mais ils ne peuvent dépasser Monthoux car les lignes ennemies sont trop fortes. Ils supplient alors les Bernois de se joindre à eux, mais ceux-ci refusent avec une incroyable obstination.

Philippe II, roi d'Espagne, beau-père et allié du duc Charles-Emmanuel de Savoie, souhaite conclure une paix séparée entre Savoie et Berne, de façon à isoler Genève de son allié. Le 19 avril 1590, la République de Genève est en possession d'un traité, scellé par Sancy qui reconnaît devoir à Genève 55.200 écus. Le Faucigny est concédé en gage de ce prêt. Les mandements de Thyez, Monthoux et Bonne restent, eux, à Genève.

Il est intéressant de constater que tous les châteaux de la vallée du Faucigny furent brûlés sauf celui du mandement de Thyez. Celui-ci a été pourtant lui aussi occupé par les armées de Berne et de Genève (armées qui campaient sur le mandement de Thyez) mais il appartenait aux évêques de Genève. C'est pour cette raison qu'il ne fut pas détruit. Il tombera plus tard de ses propres ruines, ruines qui existent encore aujourd'hui. Les pierres de ce château ont été récupérées pour construire une maison récente appelée le château Roucolle.

Il est dit que son occupation a été très bien ressentie par la population plus proche de Genève que de Turin bien trop éloignée (les gens du mandement ne sont jamais allés à Turin)...

#### Après la guerre :

A la fin du 16ème siècle, Genève doit également combattre la peste qui fait 5.000 victimes dont beaucoup en Savoie.



En 1601, le duc de Savoie reprend possession, par le traité de Lyon (17 janvier 1601), de toutes les terres autour de Genève. Peu après, le duc relance ses prétentions sur la ville de Genève, il reprend ses mesures économiques pour isoler Genève alors peuplée de 13 000 habitants.

Le pont Morand, sur la Menoge. il sépare le mandement de Thy et celui de Bonne.

Numero 1 - page 25 -

#### 4. L'Escalade de Genève (nuit du 11-12 décembre 1602)

Charles-Emmanuel ambitionne toujours de reprendre Genève et le Pays de Vaud. La noblesse savoyarde n'a jamais accepté que Genève s'érige en République indépendante...

Le nouveau seigneur d'Albigny, lieutenant du duc, est chargé de préparer la conquête de la ville de Genève.

Les habitants des anciennes terres genevoises sont ramenés au catholicisme par saint François de Sales.

La Savoie prépare un coup de force. On apprend que d'Albigny lui-même, est venu mesurer les fossés sous les murailles de Genève. La maison de Savoie procède à des concentrations de troupes dans le Genevois au cours de l'année 1602. En décembre, le duc Charles-Emmanuel donne à d'Albigny le feu vert pour l'Escalade. Celle-ci devra avoir lieu au cours de la nuit la plus longue, du 21 au 22 décembre (nuit du 11 au 12 décembre 1602 du calendrier Julien).

D'Albigny commande lui-même 150 arquebuses. Ses soldats utilisent des échelles démontables en trois morceaux, plus faciles à transporter et à dresser bout à bout contre les murs. Il a mis en place ses troupes dans Saint-Pierre-d'Albigny, Saint-Genis-d'Aoste et La Roche. Elles restent en garnison dans ces lieux..., les Genevois s'habituent à leur présence

Le duc de Savoie quitte Turin sous prétexte d'aller faire ses dévotions à Rivoli. Il ne s'y arrête guère.

Déguisé en ambassadeur étranger, il franchit le mont Cenis dans la nuit du 8 au 9 décembre, puis il passe Annecy. Le samedi, il est à Bonne, le quartier général des troupes d'occupation et il se dirige vers le château d'Etrembières où il arrive à 22 heures. Là, il va attendre un courrier de d'Albigny qui lui annoncera la prise de Genève.

François de Brunaulieu, gouverneur de Bonne, commande le détachement de pointe (300 fantassins d'élite). Le gros des troupes Savoyardes est massé à Plainpalais :

- 1 000 fantassins,
- 100 arquebusiers à cheval,
- 200 cuirassés,
- · 2 compagnies de cuirassés,
- la noblesse et 200 hommes de la milice du pays.

Les troupes des assaillants s'approchent de la ville en suivant le Rhône pour être couvertes par le bruit des eaux et des moulins. L'endroit choisi pour l'attaque est le mur de 7 mètres de hauteur situé le long de la rue actuelle de la Corraterie, à la hauteur de la terrasse de Saussure (plaque commémorative) et non la porte de Rives ou le bastion Saint-Antoine, comme le bruit en a été soigneusement répandu.

Trois échelles sont mises en place et les attaquants sont encouragés par d'Albigny et par le père Alexandre Hume (un jésuite écossais) qui leur fournit des billets pour le ciel.

De Brunaulieu monte le premier, suivi de ses soldats (environ 300 hommes). Ils se cachent contre le parapet en attendant que certains d'entre-eux vérifient que les portes ne sont ni fermées, ni gardées et que les chaînes de rue ne sont pas en place.

Au moment où d'Albigny, sûr succès, fait partir ses courriers pour annoncer au Duc que la ville est prise, Brunaulieu donne l'ordre de passer à l'attaque de la porte Neuve pour la prendre de revers (l'objectif est de s'emparer de la porte puis de la faire sauter au pétard afin que le gros des troupes massé à Plainpalais puisse pénétrer dans la ville). Tout va se jouer...

Vers 2 heures et demie, la sentinelle de la tour de la Monnaie entend du bruit. Elle en avertit son caporal qui envoie un soldat, François Bousezel, en reconnaissance le long du parapet. Voyant des ombres bouger, celui-ci crie "qui vive". Il n'a pas le temps de tirer avec son arquebuse, mortellement blessé, c'est le premier mort de l'escalade. Le coup de feu a été entendu. L'alarme est donnée. Les Savoyards se répartissent sur les cinq objectifs de l'attaque : la Porte Neuve dont dépend l'issue du coup de main, puis les portes de la seconde enceinte de la cité, Tartasse, Treille, Monnaie, ainsi que les allées traversières de la Corraterie.

Sur la Porte Neuve, gardée par 13 hommes, Brunaulieu dirige le plus fort contingent. Celui-ci comprend, entre autres, le pétardier Picot, qui doit faire sauter la porte.

Les défenseurs lâchent leurs coups d'arquebuse et, n'ayant pas suffisamment de temps pour recharger leurs armes, refluent vers la ville haute pour donner l'alerte.

Cependant l'un d'eux, le Lorrain Isaac Mercier, a la présence d'esprit de monter sur la porte et de couper la corde retenant la lourde herse qui s'abat, bloquant définitivement la porte Neuve et vouant l'attaque du duc de Savoie à l'échec.

Des combats très durs s'engagent pour dégager la porte... celle-ci sera reprise et perdue plusieurs fois.

A la Tartasse, les défenseurs sont emmenés par le Conseiller Jean Canal qui meurt là, avec Nicolas Bogueret et Jean Guignet. Devant la détermination farouche des Genevois à cet endroit, les Savoyards se retirent bientôt vers la Porte Neuve.

Les Savoyards sont des mercenaires napolitains et espagnols, car les gens du mandement de Thyez n'ont pas pris les armes avec le Duc (la légende prétendra plus tard que ce sont les gens du mandement qui auraient prévenu les Genevois de l'attaque).

A la Treille, le conseiller genevois Jean Vandel tente une sortie. Il est tué au bas de la Treille et les Genevois sont contraints de se replier vers l'Hôtel de Ville. Une deuxième tentative genevoise pour dégager la porte de la Treille n'a pas plus de succès. Il faut attendre les renforts...

On peut alors sortir les pièces d'artillerie dont les mantelets. Ce sont de doubles arquebuses montées sur roues et munies d'une protection (bouclier) pour les servants. Elles ont été inventées par le conseiller Michel Roset.

La bataille est confuse... Le combat de la Monnaie engageant des renforts qui viennent de Saint-Gervais, sous la conduite du pasteur Simon Goulard, est l'épisode le plus cher aux Genevois.

La porte de la Monnaie est ainsi nommée car c'est là que sont frappées les monnaies de la ville sous la direction de Pierre Royaume, également potier d'étain.

Tandis que les combats font rage, dame Royaume (la femme de Pierre Royaume) lance de sa fenêtre, aux assaillants, une lourde marmite, et selon le "Cé qu'é laino" (Celui qui est là haut), un Savoyard en tombe mort, raide étendu.

N'ayant pu prendre aucune porte, les Savoyards tentent de forcer les allées traversières des immeubles de la Corraterie. Un autre épisode célèbre s'y déroule, impliquant encore une dame. C'est une autre illustration du rôle joué par les dames dans ce conflit de l'Escalade (rôle autre que des prières au Seigneur...).

Les Savoyards ont alors pris pied dans l'allée de la maison Piaget où, côté genevois, Abraham de Batista et Louis Gallatin sont tués. Dame Piaget, ayant barricadé sa porte à l'étage, lance alors par la fenêtre la clé de la porte arrière aux Genevois accourus en renfort. Ceux-ci réussissent à balayer les assaillants, alors que tombent, côté suisse, Pierre Cabriol, Michel Monard, Daniel Humbert et Jacques Petit.

Il est maintenant 5 heures du matin et les Savoyards sont refoulés de toutes parts... ils refluent vers les échelles pour abandonner la place. Trois défenseurs de la ville ont pu se glisser jusqu'au bastion de l'Oye. Ils chargent une couleuvrine de grenaille, de chaînes, de clous. Le coup tiré à fleur de muraille (à flanc?) brise les échelles qui craquent sous le poids des assaillants en déroute (ils ont perdu Brunaulieu)... Sur la muraille, c'est la débandade... Les Savoyards sautent dans le fossé au risque de se tuer et l'on retrouvera au matin, morts et blessés. Certains encore, sont faits prisonniers ou tués dans d'ultimes combats.

Les troupes savoyardes situées, en attente, à Plainpalais, prennent ce coup pour le pétard de Picot qui doit leur ouvrir la Porte Neuve. Elles se mettent en marche tambour battant, enseignes déployées.., et se retrouvent prises sous le feu des canons genevois... c'est la panique... les soldats s'enfuient.

On dit que certains Savoyards trouvèrent refuge à l'Hôtellerie de l'Ecu de France. Malgré la mort promise à ceux qui cachaient des Savoyards, ils pourront s'évader avec la complicité d'une servante nommée Anne-Jacqueline Coste.

Les Genevois perdirent dans cette bataille dix-sept des leurs. Ils seront ensevelis dans le cimetière de Saint-Gervais. Cette église conserve aujourd'hui encore leurs tombeaux. Ce sont : Jean Canal (conseiller de Genève), Louis Bandière, Jean Vandel, Louis Gallatin, Pierre Cabriol, Marc Cambiague, Nicolas Bogueret, l'architecte Jacques Mercier, Abraham de Batista, Martin Debolo, Daniel Humbert, Michel Monard, Philippe Poteau, François Bousezel, Jean Guignet, Jacques Petit, et décédés des suites de leurs blessures : Girard Musy (de Viuz) et Jacques Billon.

Côté savoyard, 54 cadavres de soldats de d'Albigny furent retrouvés. Les prisonniers, au nombre de 14, pour la plupart des gentilshommes, furent condamnés par le conseil, à être pendus comme les brigands et non comme les gens de guerre, à cause de la parole donnée par leur prince et reniée (Charles-Emmanuel ainsi que son gouverneur de Savoie : Charles de Simiane, seigneur d'Albigny, avaient déclaré aux Genevois qu'ils les laisseraient jouir de la paix conclue par les traités de Vervins et de Lyon. Déclarations qui ne seront pas respectées par l'attaque de Genève qui suivra). Les têtes des condamnés seront placées sur le gibet de l'Oye et y resteront exposées, pour l'exemple, 6 mois.

Après l'échec de l'Escalade, la paix est signée à Saint-Julien. Le duc de Savoie pense qu'il va renoncer au Pays de Vaud, à la Bresse et au Bugey. Il se retire à l'abbaye de Hautecombe pour y ronger son frein et pour méditer.

Le traité de paix, signé le 12 juillet 1603, par la Savoie d'une part et par la Suisse et Genève, d'autre part, mettra fin à cette guerre.

Voilà l'histoire de la miraculeuse délivrance de Genève, les 11 et 12 décembre...

Issac (Isacc) Mercier, le héros de la Herse, fut admis dans la bourgeoisie. D'autres reçurent des cadeaux. On chantait les 68 couplets de

"Cé qu'é laino" (Celui qui est là-haut, devenu l'hymne genevois) en mémoire de la victoire de Genève et de ses alliés.

La marmite en chocolat, qui rappelle le haut fait de la dame Royaume, ne fera son apparition qu'au cours du 19ème siècle.

#### **Conclusion:**

Un mélange des nationalités actuelles des deux côtés dans cette guerre : les habitants du mandement de Thyez, absents dans l'armée du duc de Savoie, mais présents dans les rangs des Genevois : Picot, Mercier, Jacques, Musy, Roset (l'inventeur des mantelets) et Chabrey (Saint-Jean-de-Tholome).

La population du mandement Thyez refuse l'influence de Turin et souhaite le rapprochement avec Genève qui est leur capitale géographique et commerciale. En effet, tous les commerçants du mandement descendent à Genève avec leurs produits et remontent avec d'autres : tabac, épices, sel, sucre...

Plus tard, avant l'annexion en1860, on signe dans les communes savoyardes, une pétition favorable à Genève.

Ces liens étroits continuent encore aujourd'hui : les habitants de Viuz et de ses environs travaillent à Genève et les Genevois ont des résidences secondaires dans notre région.

On retrouve l'influence de Genève sur le clocher de Viuz, construit par l'architecte Gosse de Genève en 1863.11 se distingue, par sa forme néo-gothique, des autres clochers de la vallée, souvent à bulbe.

#### Gilbert MAURICE-DEMOURIOUX

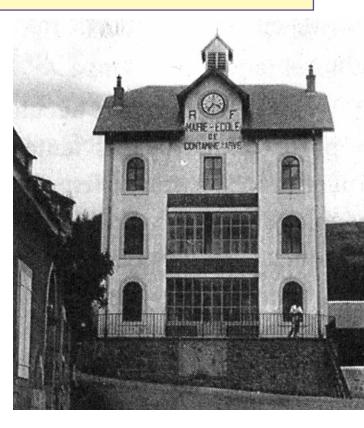
### CONSTRUCTION de la MAIRIE de CONTAMINE

En 1846, Claude Gaveiron syndic, Etienne Gaveiron vice-syndic, Pierre Deluermoz et Etienne Pelloux conseillers ordinaires, Charles Burlaz, Joseph-Baptiste Cornut et François Primborgne désignés par l'Intendant parmi les plus imposés de la commune de Contamine pour doubler le Conseil, assistés de Joseph-Marie Delagrange secrétaire se sont réunis dans la chambre consulaire et ont de nouveau soulevés les problèmes relatifs à la construction d'une maison communale. Il est décidé qu'elle sera construite au-devant du jardin de la cure et du cimetière, à l'embranchement des chemins de Perraz et de l'église.

Sa façade principale devra être orientée au Sud-Ouest, de façon à ce que les affiches pourront être aperçues dès la grande route de Genève.

Elle devra se composer d'une pièce pour l'école de garçons, d'une salle pour les réunions du Conseil et les tournées du percepteur, salle qui se diviserait en deux parties, d'une petite pièce voûtée pour le dépôt des archives, d'un hangar pour le rangement des pompes, d'un réduit servant de chambre de sûreté, et d'un lieu d'aisance.

Un bâtiment à deux étages paraissant trop dispendieux, il faudrait un rez-de-chaussée construit à trois pieds audessus du sol, en plaçant la porte principale au centre de la façade, l'école à droite, la salle du Conseil, du Percepteur et des archives à gauche et le lieu destiné aux pompes derrière la chambre de sûreté.



La route de Genève passait derrière le Tourne-Bride, le café restaurant Béné et la maison Gay. Pour 1846, la commune a loué, pour cet usage, une partie de la maison de André Falquet, sise au centre de la Perrine.

Pour financer cette construction, la commune est actuellement en possession d'une somme de 2 600 livres.

En 1848, François Decroux syndic, Joseph Chambet, Guillaume Dupraz conseillers ordinaires, ainsi que Claude Famel, Antide-Désiré Gorin et Joseph-Baptiste Cornut composant le Conseil double délibèrent sur les moyens de mettre les projets en exécution les plans et devis seront réalisés par Laurent Nier-Maréchal; on établit la liste de tous les chefs de famille qui devront procurer les pierres et le gravier nécessaires, ainsi que les journées de corvées à fournir. Monsieur Joseph Jacquier-Chatrier propose de céder l'administration de la carrière qu'il possède au Pré Blanc et à la Colombière, pour qu'on y puise les matériaux. En échange, il demande l'exemption de sa part de corvées, ainsi que la cession d'un emplacement communal situé au bord de la grande route, sur lequel existe une croix. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Le premier coup de pioche est donné le 4 avril 1849 par Joseph-Marie Gay qui demande un acompte de 600 livres le 13 mai, le montant des travaux s'élevant à 5.403 livres. Le 20 juillet 1849, on alloue un troisième mandat, les murs de la maison communale étant prêts à recevoir la charpente. Le 25 septembre 1850, Monsieur Dommartin, ingénieur de Bonneville dresse le certificat de "réception d'oeuvre".

C'est encore Joseph-Marie Gay (aubergiste d'autre part) qui est adjudicataire des travaux et fournitures nécessaires à l'ameublement de l'école pour 182 livres, compris dans le devis primitif.

En 1850, le Conseil de Contamine au grand complet, Charles Burlaz syndic, Joseph Jacquier, Antide-Désiré Gorin, Claude Joseph Périllat, Claude-Jérôme Pelloux, Jean-Marie Chambet, Joseph-Marie Gay, Laurent feu Claude Nier-Maréchal, Laurent feu Joseph Nier-Maréchal, Pierre Pelloux dit Coly, Guillaume Gaveiron, conseillers, assistés de Jules Gorin secrétaire pensent que, pour faciliter les abords de la maison communale et l'entrée de l'école des filles de l'autre côté du ruisseau, il serait convenable d'établir un aqueduc et de former une terrasse pour arriver au rez-de-chaussée du bâtiment. Ces travaux seront effectués par Joseph Jolivet et seront terminés en 1862.

Monsieur le Recteur Bochaton fait construire, à ses frais un mur de soutènement le long du jardin du presbytère, et la commune se charge de fournir les pierres et le sable nécessaires.

En 1876, une pétition est adressée au Conseil municipal par Jean-Gabriel Gavillet par laquelle, il expose qu'il serait utile pour tous les habitants de Contamine, qu'il fût établi une horloge "sonnante" sur la maison communale.

En 1909, alors que Emile Ancrenaz est maire de notre commune, Auguste Bontaz conseiller municipal fait une donation de 1.850 francs pour établir l'horloge publique.

Le devis pour l'élévation du bâtiment de la Mairie en maçonnerie, charpente, menuiserie, ferblanterie, y compris les clôtures et le préau, l'horloge et une cloche de 150 kg se monte à 16.893,09 francs.

L'inauguration de ces travaux a lieu le 21 avril 1912 en présence de Jean Ricattoz maire, et de tout le Conseil municipal.

**Andrée BLANC** 

# Les ANCIENS MOULINS à Eau de Fillinges

#### Une longue histoire

Les premiers moulins à eau, introduits dans le sud de la Gaule par des marins grecs et romains, sont apparus dans la région genevoise vers le sixième siècle de notre ère. Mais leur extension ne commença vraiment qu'à partir du onzième ou douzième siècle. Elle fut d'une grande importance. En effet, à cette époque, l'alimentation de la population reposait essentiellement sur les céréales, notamment sur le blé. Mais pour les consommer, il fallait débarrasser leurs grains de leur enveloppe. L'usage du mortier et du pilon, assuré par les bras de l'homme, était long et pénible...

Désormais, le moulin mû par l'eau du torrent, allège la peine des hommes. Son principe, apparemment simple, a été résumé par cette boutade: "la meule est le cœur du moulin". En fait, il se compose de deux meules circulaires superposées : la meule inférieure dite gisante, qui est fixe - et la meule supérieure entraînée par la lanterne, meule courante. Nous n'entrerons pas dans :

- le détail du choix des matériaux (très durs)
- de la taille des meules (à l'origine, chacune des deux meules était d'un seul bloc)
- du trajet suivi par le grain, du blutage...

Quand apparaît le premier moulin à eau dans notre commune ? Si nous ne pouvons le dire, nous pouvons assurer qu'en l'an 1323, "des moulins à eau et un battoir à chanvre" fonctionnaient au Petit Couvette (aujourd'hui, chez Bosson), au pied de l'éminence sur laquelle se dressait le château féodal de Noble de Menthon, face à celui de Bonne. En vertu d'un accord conclu autrefois, mais dont nous ne connaissons pas les clauses, l'Abbaye de Sixt et le Prieuré de Contamine-sur-Arve en assuraient conjointement la gestion. Mais un litige les opposa - modeste fait divers de la vie quotidienne médiévale qui n'est pas sans intérêt pour nous.

"Voulant terminer dignement sa longue et vaillante administration", le Prieur de Contamine avait entrepris des travaux coûteux et utiles pour amener l'eau aux moulins. Il espérait que l'Abbaye prendrait à sa charge une part de la dépense. L'abbé fit-il la sourde oreille ?

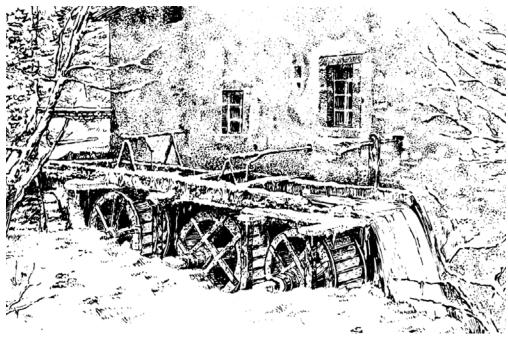
Toujours est-il que le Prieur réitéra sa demande et profita de l'occasion pour présenter diverses doléances. Il se plaignait en particulier que des dîmes portant sur des vignes, un servis concernant une pièce de terre et la moitié des revenus du battoir, étaient indûment retenus par l'Abbaye. Pour trancher le différend, on eut recours à un arbitrage. Un jour de mars 1323, se réunirent à Zonzier, "sur la voie publique, devant la maison de Péronet, l'Abbé et le Prieur, trois prud'hommes choisis par eux (les chevaliers Hubert de Thoire et Pierre de Chissé, et le chanoine Hugues Dardel), plusieurs témoins et deux notaires, Amaury de Zonzier et Pierre de Sarsonnex…".

Conformément à l'avis des experts, l'abbé de Sixt accepta de payer vingt-cinq livres de Genève pour la remise en état du bief, et de verser les droits réclamés par le Prieur de Contamine. Etant donné ce que nous avons appris, nous pouvons supposer que le moulin fonctionnait depuis le début du quatorzième siècle...

Et quand cessèrent-ils de faire de la farine ? La disparition des moulins se fit progressivement au cours de la première moitié du vingtième siècle. Certes, les difficultés de ravitaillement nées de la guerre de 1939-1945 donnèrent un certain réveil à quelques-uns d'entre eux, mais ce réveil ne dura pas longtemps, après la paix retrouvée. Ainsi, le règne des moulins à eau de Fillinges dura plus de six siècles, ce qui est une belle performance.

Les causes de leur disparition sont sans doute multiples. Nous en avançons quelques-unes. Dès les années 1895-1900, nos cultivateurs réduisirent leurs emblavures au profit des prairies : le siècle des fruitières commençait... Par ailleurs, la population fillingeoise diminua sérieusement. Elle était de 1836 habitants en 1858 (ceux de la Corbière et de Curseille non compris); elle tomba à 1109 en 1921, et à 1034 en 1946... Les Fillingeois perdirent l'habitude de faire moudre leur blé...

La raison la plus profonde fut sans doute l'apparition d'une énergie nouvelle dérivée de la force hydraulique: l'électricité qui présentait des avantages d'utilisation. Dès avant la guerre de 1914, François Cheneval, meunier, maire de la com-



Moulin BAULET - Le Petit Couvette.

mune depuis 1908, et homme intelligent, avait compris que "l'avenir des petits moulins de campagne était compromis" et que l'intérêt des Fillingeois était d'utiliser leurs biefs pour la production du courant

électrique. Mieux encore, il s'entendit avec ses voisins, les frères Baud-Naly, scieurs, pour s'éclairer à l'électricité.

L'expérience ayant été concluante, on envisagea un projet plus audacieux. Jean-Louis Montfort, troisième propriétaire du bief, se joignit aux précédents, et le groupe proposa de réaliser l'électrification des deux hameaux du chef-lieu et d'Arpigny. Le 31 décembre 1911, le Conseil Municipal approuva l'initiative. Mais les discussions se prolongèrent et furent interrompues par la guerre. Le projet d'électrification de toute la commune fut réalisé au cours des années 1924-1925 par la municipalité du Dr Bonnefoy.

#### L'organisation des moulins à eau sous l'Ancien Régime

Du Moyen Age à la fin du dix-huitième siècle, les seigneurs étaient en règle générale "les maîtres des eaux vives et dormantes", donc de la force des torrents. Comme les fours, les moulins étaient classés dans les "banalités, au titre du "service public". On les appelait "féodaux".

Les habitants de la seigneurie étaient tenus d'y faire moudre leurs grains moyennant une redevance. Certes, les siècles passant, certaines servitudes tombèrent en désuétude. Mais au cours du dix-huitième siècle, les nobles s'efforcèrent de les recouvrer. Le baron de Monthoux qui possédait encore dix hectares de terre sur Fillinges "menaça de sanctions tous ceux qui allaient moudre leur grain, faire leur huile ou battre leur chanvre...".

Cependant, pour des raisons diverses (dettes, dots de filles, achats...), des nobles vendirent leurs moulins à des communautés religieuses ou à des notables, en particulier des notaires. Ces moulins, généralement recherchés pour leur rapport, devenaient *"allodiaux"*, c'est-à-dire exempts de servitude.

Les Places des Moulins comptaient deux exploitations distinctes. A cette époque, la section de La Corbière - Curseille qui était fillingeoise, en comptait trois sur la Menoge amont : Chez Callendrier, Champ du Moulin et Le Cropt.

#### Les moulins de Fillinges au XVIIIe siècle

Dans son rapport de 1776, le secrétaire Débaud signale que Fillinges possède 12 moulins, 8 étant féodaux et 4 allodiaux.

La présence de moulins féodaux au 18e siècle n'a rien d'étonnant. Comme au Moyen-Age, les seigneurs sont toujours maîtres des eaux vives et dormantes, donc de la force motrice des torrents. Depuis leur apparition, les moulins sont classés, comme les fours, dans les banalités, au titre de service public. Les habitants de la seigneurie sont tenus d'y faire moudre leurs grains moyennant redevance. Mais au cours du XVIII° siècle, les nobles s'efforcent précisément de les restaurer.

Nous ne savons pas à la suite de quels accords des moulins sont devenus allodiaux, c'est-à-dire exempts de toute servitude féodale, détenus en toute propriété. Dans le livre d'estime de 1730, deux moulins seulement - ceux de Vaux (Pont-de-Fillinges) et de La Corbière (Chez Callendrier) sont expressément reconnus comme appartenant à cette catégorie.

Précisons que tous les moulins, qu'ils soient féodaux ou allodiaux, sont affermés à des meuniers (sauf ceux de Vaux qui seront exploités par leur propriétaire, pendant un temps d'ailleurs limité).

On remarquera que les notaires emploient presque toujours le pluriel pour désigner les moulins : les moulins du Pont Morand, les moulins de Chez Coquet, etc. Est-ce parce que chacun d'eux a au moins un moulin blanc et un moulin clair ou clairet, dont le taux de blutage est différent ? Est-ce une question de nombre de roues motrices ?...

En 1730, à Fillinges, les moulins sont implantés en sept endroits différents : le champ du moulin et Chez Callendrier (sur la Menoge, secteur de la Corbière-Curseule), le Pont-Morand et Vaux (sur la Menoge, partie restée filin-



geoise), les Places des Moulins ou Chez Baillard (Pont Jacob actuel), Chez Coquet et le Petit Couvette (tous trois sur le Foron). Les moulins de Chez Baillard présentent deux groupes d'artifices nettement séparés, alimentés par le même bief, possédés par les mêmes propriétaires (les Barnabites), mais affermés à deux meuniers différents. Le cadastre de 1730 signale aussi les quatre moulins du Petit Couvette qui s'échelonnent sur le même bief, appartiennent à un même propriétaire (le Marquis de Sales), mais sont affermés à un même meunier.

Si on considère qu'un groupe d'artifices exploité par un même meunier constitue un moulin, Fillinges compte donc huit moulins.

#### Les moulins du Petit Couvette

A notre connaissance, ce sont les plus anciens de Fillinges puisqu'ils fonctionnaient déjà au début du XIV° siècle. Partageant les vicissitudes de la seigneurie de Couvette, ils appartinrent successivement aux Menthon, aux Vidonne de Chaumont (acquisition de 1624), au Marquis de Saint-Michel, au Marquis de Sales (de 1698 à1791), à Me Vuy, homme de loi (1791-1792), enfin, à partir du 18 juin 1792, à la famille Bosson.

Le cadastre de 1730 montre qu'à cette époque quatre moulins se succèdent à peu de distance les uns des autres, la hauteur de la chute permettant d'établir au moins deux paliers. Situé près du confluent du bief et du Foron, le quatrième moulin est vraisemblablement du type au fil de l'eau. On connaît la superficie occupée par chacun d'eux : 57 m2, 108 m2, 57 m2 et 73 m2. Le meunier paie une cense annuelle de 100 livres pour le grangeage et les quatre moulins.

Nichés au bord d'une vallée étroite, ceux-ci sont desservis par un chemin en forte pente qui atteint le rebord du plateau de Loëx et le chemin de Bonne.

Le franchissement du Foron est loin d'être facile car on ne disposera pas d'un pont de pierre avant milieu du XIX° siècle. Les mulets et les chariots traversent le gué, et les piétons empruntent les planches, c'est-à-dire une passerelle de bois souvent emportée par les crues.

Les Dufour dits Piard, natifs de Viuz où ils possèdent un moulin, vont tenir durant plusieurs décennies les moulins du Petit Couvette, à tel point qu'on appellera parfois ces derniers les "moulins de Chez Picard. En 1726, le chef de famille est François, fils de feu Claude Dufour dit Piard, meunier, âgé de 62 ans.... Il est marié et père de deux fils. François, l'aîné, 24 ans, marié, est laboureur à Annemasse. Jean, le cadet, 18 ans, travaille avec son père.

En 1751, l'un de ses successeurs, honnête Claude François se trouve en situation difficile. N'ayant pu payer toutes ses censes, il doit vendre ses bestiaux au procureur du marquis de Sales, qui les lui laisse à commande. Par acte du 27 décembre 1754, il cède à son beau-frère, honorable Claude François Rosset, natif de Loëx, tout ce qu'il possède, y compris l'amodiation des moulins et du grangeage, à charge pour lui de le nourrir et de l'entretenir sa vie durant".

Les moulins sont très endommagés par un incendie en février 1757: "tout est à refaire à neuf". Le 14 avril suivant, le procureur fait établir un acte d'état et un prix-fait pour leur remise en état. Laurent Sermondadaz recevra 700 livres pour les travaux de charpente, et François Damien, 300 livres pour ceux de maçonnerie.

Claude François Rosset meurt en 1778. Nous ne connaissons pas le nom de son successeur immédiat. Mais le 30 mai 1786, François Bosson, meunier de profession, natif de Lucinges, prend en acensement, les moulins de Couvette qu'il acquerra en 1792.

#### Les moulins de Chez Baillard

Ce sont les plus importants de la paroisse. Propriété des Barnabites, ils sont situés sur la rive gauche de l'égage de Foron, au lieu-dit les Places des Moulins. Le vieux chemin en forte pente qui les relie directement au plateau et au village de Chez Baillard porte toujours le nom de la "Vi des moulins".

Nous ignorons tout de leurs origines et de leur développement avant le 18e siècle. Selon les documents cadastraux de 1730-1738, ils comprennent deux groupes d'artifices distincts, chacun d'eux ayant son meunier particulier. De valeur comparable, ils utilisent l'eau du même bief, sont distants d'environ 150 mètres l'un de l'autre et se partagent environ deux hectares de biens fonciers en champ (27 ares), jardin (30 a), pré et pâturage (64 a), broussailles (63 a)... Les bâtiments du moulin amont (ancien moulin Montfort) ont une superficie d'environ 100 mètres carrés, et ceux du moulin d'en bas (ancien moulin Cheneval), environ 150 mètres carrés. Enfin, dans le livre d'estime, une même mention est portée après le numéro cadastral de chacun d'eux: ledit moulin est acensé annuellement à six coupes et demie de froment, six coupes et demie de bled de moulin et six livres-argent, y compris la terre qui en dépend.

Le premier acte d'amodiation que nous connaissions a été dressé le 9 juillet 1703 par Me Decroux, notaire à Fillinges. Il est passé entre les honorables Claude et François Juget père et fils, de Basse-Bonne, et honorable Pierre Rey Bon, Mugnier....

Mais rien n'indique clairement si les Juget agissent en tant que propriétaires ou mandataires d'un possesseur non désigné, d'une part, et si l'amodiation porte sur la totalité des artifices ou sur l'un des deux groupes seulement, d'autre part. Relevons tout de même les principales clauses de l'acte. Sont amodiés *les moulins Baillard avec leurs appartenances, bastoir, pré, verger, curtil et chenevier, isles..., le tout sur l'égage de Foron.* D'une durée de six ans, a commencer à la saint Michel proche venant l'amodiation est conclue sous la ferme annuelle de treize ducatons, un chapon gras, six livres de chanvre peigné... six coupes et demie de froment, six coupes et demie de bled de moulin et une coupe d'avoine, le tout mesure de Bonne, et quatre livres de chanvre battu... payables quart temps par quart temps, le premier quart temps à Noël.... Ledit Juget doit fournir des molles (meules ?) blanches et des courbes pour faire la roue du moulin blanc et de faire pour une fois la paroi du côté des roues. Il s'engage enfin à relever le meunier de la mollande du seigneur de Chillaz. Ledit Rey quant à lui maintiendra le surplus dans l'état où il se trouve, les couverts regotoyés....

L'acte d'amodiation du 27 décembre 1707, dressé par Me Mugnier, notaire à Bonne, est passé par le seul honorable François Juget Baillard dit Baudon, en faveur d'honnête François Bastian, de Peillonnex, qui remplace Pierre Raibon. Il reprend mot pour mot les conditions énoncées dans celui du 9 juillet 1703.

A partir d'une date comprise entre 1707 et 1730, les Barnabites, devenus propriétaires des moulins de Chez Baillard, les administrent avec soin et en confient l'exploitation à deux meuniers distincts. En 1749, les moulins amont sont tenus par honorable Pierre, fils émancipé de François Chambet, natif de Peillonnex, illettré. Depuis combien de temps ? Nous ne le savons pas. En 1776 le meunier est aidé dans son travail par son fils Aimé et par un domestique, Joseph Tinjod. Pour assurer le service du moulin, il entretient quatre chevaux. Le 9 décembre 1783, le contrat d'amodiation est renouvelé en faveur du père et du fils agissant conjointement.

Actif et entreprenant, Pierre Chambet conduit ses affaires avec succès. Il prend en acensement des terres vacantes, achète des parcelles, surtout des vignes, est conseiller de Fillinges, syndic et exacteur en 1758.

Devenu veuf, il épouse en secondes noces, en 1772, une veuve, Claudine, fille de noble Louis de Chassey qui approuve l'union... Mais en raison du décès de son fils Aimé et de son âge, il subacense par acte du 8 décembre 1787, les moulins à Jacques Baillard Berthet, de chez Baillard, à compter du 25 mars 1788, pour la ferme annuelle de 9 coupes de froment, 9 coupes de bled de moulin, mesure de La Roche, 100 livres, 2 chapons gras, et deux louis d'or neufs de France pour épingles.... Pierre Chambet décède vers 1790.

En 1726, c'est Nicolas, fils de François Baillard, qui est meunier des moulins d'en bas. Il a 36 ans. Sa femme Jacqueline Dupraz lui a déjà donné plusieurs enfants dont Joseph et François, nés respectivement vers 1710 et 1717. Il est illettré mais ses fils sauront tous lire et écrire. Le benjamin, Jean-François, né vers 1729, sera étudiant au collège de Thonon et continuera d'ailleurs de vivre dans cette ville avec le titre de maître..

Aidé de ses fils Joseph et François, Nicolas acquiert une certaine aisance, saisit toutes les occasions pour arrondir son patrimoine immobilier, marie sa fille Jacqueline à Joseph Callendrier, du Pont Morand... Il meurt vers 1750. Joseph lui succède, mais ce dernier malade, fait son testament le 2 mai 1754 et décède peu après. Nicolas, son fils et héritier universel, abandonne bientôt les moulins. De toute façon, en septembre 1758, la place est occupée par honorable Joseph, fils de Joseph Pellet, natif de Peillonnex.

Vingt ans plus tard, discret Jean-Baptiste Raibon, natif et habitant d'Arpigny, exploite les moulins d'en bas. C'est là qu'est passé le 27 avril 1788, le contrat dotal de son fils Joseph et de l'Antoinaz Naly, de la Côte-d'Hyot. C'est là aussi que, le 15 septembre suivant, Jean-Baptiste, victime d'une maladie languissante, dicte ses dernières volontés et désigne ses héritiers universels, ses fils Joseph et François.

Un inventaire de ses biens, dressé à la suite de son testament, souligne sa réussite matérielle. En effet, tout au long de sa vie, il a acheté, souvent en indivision avec son beau-père Pierre Chambet, des terres et des maisons qu'il a mises en valeur. En cette année 1778, il possède 15 vaches qui sont en commande chez divers particuliers, "rière les paroisses de Contamine, Peillonnex, Marcellaz et Fillinges" : c'est un capital qui rapporte...

Il emploie deux domestiques et dispose de 4 chevaux et de 4 mulets pour faire valoir son bien et les moulins où il habite....

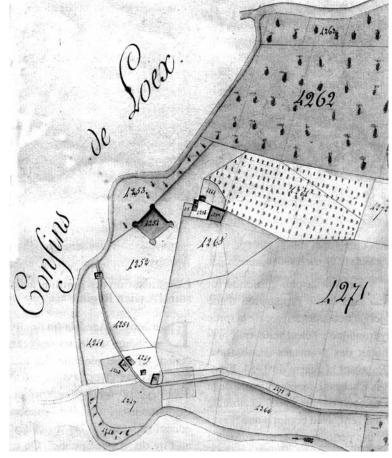
Il décède dans l'année qui suit la rédaction de son testament.

La famille continue à diriger les moulins d'en bas jusqu'en 1793 : d'abord sa veuve, la Françoise Decroux, puis son fils Joseph, et après la mort de ce dernier, vers la fin de 1786 ou le début de 1787, sa belle-fille Antoinette Naly.

Surviennent alors les graves événements que l'on sait : fin 1792, le rattachement de la Savoie à la France révolutionnaire et début 1793, la nationalisation des biens du clergé, donc des moulins des Barnabites. Nous évoquerons bientôt cette étape.

Lucien BAJULAZ

Les Moulins de Petit Couvette



#### **INTEMPERIES**

La bombe atomique aurait détrqué le temps ! Et pourtant: On peut lire dans les registres paroissiaux de Contamine dans la nuit du 27au 28 avril 1631, il est tombé demy grand pied de roy de neige... grande partie des arbres ont esté rompeu de la pesenteure...

Des pluies torrentielles jusqu'au 14 septembre 1776 avec des neiges abondantes sur les hauteurs furent suivies de 48 heures de pluie chaude ; le 16 au soir l'Arve grossie sortit de son lit, fit refluer l'eau des rivières, et tourner les moulins en sens inverse

En 1782, une grande sécheresse sur toute l'Europe. En plaine, tout était fleuri en janvier prenant ainsi trois mois d'avance.

Du 13 décembre 1787 au 13 janvier 1788, un froid rigoureux a provoqué le gel complet de l'Arve. Cela se serait produit également en 1768.

Dans La Savoie au 18ème siècle, Monsieur Jean Nicolas consacre un chapitre complet aux intempéries : de 1681 à 1685 tous les ans, puis en 1690 et 1691, en 1695, 1709, 1716, 1717, la surface des lacs est durcie par le gel en totalité ou en partie ; en 1717, des bandes de loups sèment la terreur en Faucigny où ils dévorent plusieurs enfants. En mai 1749, le gel dévaste blés, vignes, vergers et noyers ; comme en 1717, les loups descendent en plaine. On traverse le Rhône à pied sec à Genève, en 1754-1755. Les étangs, lacs et rivières sont pris à nouveau en 1765, 1766 et 1784, 1785 ; en 1785, à Annecy et dans sa région, la couche de neige atteint 25 pieds (8 m 50). L'hiver de 1788-1789, le froid est général et glace la surface du Léman.

Notre précieux narrateur de Contamine, Monsieur Etienne Pelloux tenait un manuscrit où il notait tout: les événements petits ou grands, le temps, etc.

Les 15 et 16 mai 1802, les vignes, noyers, courges ont gelé.

Un orage avec de la grêle a éclaté le 28 mai 1810 à quatre heures après midy.. si par azar le maleur était arrivé de nui le village de Contamine était au Glouthi par les aux".

Le 6 juillet 1813 on a trouvez et vû de la glasse sur les salâde de Pierre fallion.

**1816** est une année pluvieuse la misère étoit â son comble, les Riches mangeoit leur bien, et les pauvre mouroit de fln, le Roi fit venir des fèves d'Egipte.

Les 27-28-29 mai 1821 forte gelée, tandis que le 30 juillet 1822 il est arrivé une tempète efroyable qui a tout massecré... les Grélon été comme des euf et dautre tout ron Plat tout dantellé.

Le 24 et 25 mars, il est tombé *neuf pouce de nêge* (3 m), à la grande joie des jeunes se livrant une bataille de boules de neige le 26, jour de Pâques. Il a neigé également en mai 1835 et 1849.

En avril 1843, il est apparu une grande commete très longue et d'un pied et demi de large, elle annonçait la pluie jusqu'à l'Assomption.

Durant dix années consécutives, de 1833 à 1837 une grande chesseresse a causé beaucoup de cherté.

Monsieur Ferdinant Ruin de Saint-Jean-de-Tholome, ancêtre de Madame Janine Chappaz a lui aussi laissé un livret contenant des observations sur le temps :

- Les 28 septembre 1885 et 22 mai 1887, en plaine, dix centimètres de neige couvraient le sol, causant des dégâts considérables aux arbres ; avec des perches, on secouait les branches pour faire tomber la neige.
- L'hiver 1891-1892 fut terrible : le froid rigoureux dura deux mois.
- Une grande sécheresse sévit en 1893, malgré les processions demander à Dieu un peu de pluie.
- Les 24-25 et 26 février 1895, il est tombé un mètre vingt de neige à Saint-Jean.

D'autre part, on peut lire dans L'Indépendant Savoyard du 7 janvier 1905 :

"Depuis huit jours, les patineurs et élégantes patineuses s'en donnent à coeur joie sur les lacs d'Ayse et les bras de l'Arve, La température étant descendue à moins 20... Deux hommes sont morts de froid, l'un à Annemasse, l'autre à Lossy (Cranves-Sales)".

Certaines mémoires se souviennent certainement de l'hiver 1928 où l'on traversait l'Arve à pied sec, et du mois de février 1956, où la température était descendue jusqu'à moins 30.

#### La Bonne Cuisine de GRAND-MERE

Confectionnez les *raviûles*. Les pommes de terre cuites à l'eau salée sont ensuite écrasées. Dans un saladier, ajoute des oeufs entiers, sel, poivre, noix de muscade et cerfeuil. Après avoir bien mélangé le tout, faites des boules de la grosseu d'un oeuf, rouler dans la farine et cuire dans le caffe, avec de l'huile ou du saindoux. C'est très calorique.

#### Bescoins jaunes de la Saint-Blaise

Ils se font comme les épougnes, mais en plus, on met dans la pâte du safran. Certaines personnes le font lever sous l'édredor Les bescoins ont une forme allongée, comme un grand citron.

#### Les épougnes

(1 kg de farine - 3 oeufs - 1 cuillère de sucre pour 100 g de farine - 1 zeste de citron - 1 cuillère d'eau de vie - 1 cuillère de fleu d'oranger). La veille, on pétrit un peu de levain (provenant de chez le boulanger) avec de la farine et de l'eau. Il faut laisser leve cette pâte toute la nuit.

Le lendemain, on pétrit avec les ingrédients cités plus haut pendant une heure.

On laisse reposer très longtemps, et lever. Quand la pâte est bien haute, on la dispose en couronnes, prêtes à être enfournées

Collectés par Andrée BLANC